

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**MINISTERE DE L'EMPLOI DE LA JEUNESSE
ET DE LA CONSTRUCTION CITOYENNE**

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

SECRETARIATS GENERAUX

**REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi**

**PROGRAMME INTERIMAIRE DE RELANCE DU
SECTEUR DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

DUREE : 2 ANS (2015-2016)

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AE	Académie d'Enseignement
AME	Association des Mères d'Enfants
APC	Approche par Compétence
APD	Aide Publique au Développement
BT	Brevet De Technicien
BUC	Bibliothèque Universitaire Central
CA	Communauté D'apprentissage
CADDE	Cellule d'Appui à La Décentralisation et à la Déconcentration de l'Education
CAF	Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle
CAFE	Centres d'Apprentissages Féminins
CAP	Centre d'Animation Pédagogique
	Certificat d'Aptitudes Professionnelles
CDI	Centres de Documentation Et d'Information
CDPE	Centre de Développement De La Petite Enfance
CED	Centres d'Education Pour Le Développement
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEI	Centre d'Education pour l'Intégration
CENOU	Centre National des Œuvres Universitaires
CGS	Comité de Gestion Scolaire
CNCS	Centre National des Cantines Scolaires
CPS	Cellule de Planification et de Statistiques
CSCR	Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté au Mali
CT	Collectivités Territoriales
CUR	Centres Universitaires Régionaux
CVA	Centres Virtuels d'Apprentissage
CVF	Centres Virtuels De Formation
DEF	Diplôme D'Etude Fondamental
DER	Département d'Etudes et de Recherche
DFM	Directions des Finances et du Matériel
DNEF	Direction Nationale de l'Enseignement Fondamental
DNEFP	Direction Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
DNESRS	Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
DNP	Direction Nationale de la Pédagogie
EBES	Enfants à Besoins Educatifs Spéciaux
ECU	Ecole à Classe Unique
ELIM	Enquêtes Légères Intégrées auprès des Ménages
ENF	Education Non-Formelle
ENSUP	Ecole Normale Supérieure
EPT	Education Pour Tous
ESG	Enseignement Secondaire Général
ETP	Enseignement Technique et Professionnel
FAST	Faculté des Sciences et Techniques
FCRIT	Fonds Compétitif pour la Recherche et l'Innovation Technologique
FMOS	Faculté de Médecine et d'Odontostomatologie
FSEG	Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
FTP	Formation Technique et Professionnelle
IES	Institutions d'Enseignement Supérieur
IFM	Institut de Formation des Maîtres
IGEN	Inspection Générale de l'Education Nationale
INEE	<i>International Network for Education in Emergencies</i> —Réseau International pour l'Education en Situation d'Urgence
INPS	Institut National De Prévoyance Sociale
IPR	Institut Polytechnique Rural
IPRES	Inspections Pédagogiques Régionales de l'Enseignement Secondaire
ISA	Institut Des Sciences Appliquées

ISH	Institut des Sciences Humaines
IUFP	Institut Universitaire de Formation Professionnelle
IUG	Institut Universitaire de Gestion
IUT	Institut Universitaire de Technologie
LMD	Licence-Master-Doctorat
MEJCC	Ministère de L'emploi, de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MINUSMA	Mission Multidimensionnelle Intégrée Des Nations Unies Pour La Stabilisation Au Mali
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PAG	Le Programme d'Actions du Gouvernement
PIB	Produit Intérieur Brut
PRODEC	Programme Décennal de Développement de l'Education
PUEPT	Projet d'Urgence pour l'Education Pour Tous
RAMAA	Recherche action sur la mesure des apprentissages de l'alphabétisation
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCOFI	Scolarisation des Filles
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
ULSHB	Université des Langues, des Sciences Humaines de Bamako
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USSGB	Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako
USTTB	Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako
VPN	Réseau Privé Virtuel— <i>Virtual Private Network</i>

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABBREVIATIONS	2
RESUME	6
COUT DU PROGRAMME	7
I. INTRODUCTION	8
II. CONTEXTE PAYS, STRATEGIE ET JUSTIFICATION	9
2.1. Contexte politique	9
2.2. Contexte sécuritaire :	9
2.3. Contexte Economique :	10
2.4. Contexte Sectoriel :	11
2.5. Défis de la Gouvernance :	14
III. JUSTIFICATION DU PROGRAMME INTERIMAIRE	15
3.1. Objectif De Développement Du Programme :	15
3.2. Résumé des Composantes :	15
3.3. Cohérence avec les Stratégies Nationales :	17
3.4. Résultats attendus :	17
3.5. Indicateurs du programme :	18
IV. DETAIL DES COMPOSANTES	18
4.1. COMPOSANTE I : AMELIORATION DE LA QUALITE DES ENSEIGNEMENTS/ APPRENTISSAGES	18
4.2. COMPOSANTE II : AMELIORATION DE L'ACCES	25
4.3. COMPOSANTE III : RENFORCER LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	38
IV. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	46
4.1. La Coordination Stratégique :	47
4.1.1. Le comité de pilotage :	47
4.1.2. Le Comité Interministériel :	47
4.1.3. Le Cadre Partenarial :	47
4.2. L'Equipe Technique :	48
4.2.1. les Cellules de Planification et de Statistiques	48
4.2.2. Les Directions des Finances et du Matériel	48
4.2.3. Les Cellules d'Appui à la Décentralisation et Déconcentration	48
4.2.4. Les AE et les CAP	48
4.2.5. La DNP, la DNEF, l'IGEN, la DNESRS, les Rectorats et IES, la DNEFP	49
4.2.6. Les CAP et les IPRES	49
V. CADRE DE SUIVI DES RESULTATS	50
VII. PRINCIPAUX RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION	51
7.1. La Conception Du Projet	51

7.2. Le Pilotage Du Projet	51
7.3. L'Exécution Du Projet.	51
7.4. Suivi Et Production De Rapports	52
7.5. Conflits, Catastrophes Naturelles Et Autres	52
ANNEXE 1 : SYNTHÈSE BUDGET ESTIMATIF PAR COMPOSANTE ET SOUS COMPOSANTE	54

RESUME

Objectif du Programme Intérimaire :

L'objectif de développement du programme intérimaire de relance du secteur de l'Education et de la Formation Professionnelle 2015-2016 est d'améliorer la qualité, accroître l'accès et renforcer la gouvernance du secteur de l'Education et de la Formation Professionnelle.

Composantes du Programme :

Le programme comprend trois (3) composantes principales :

Composante I : amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages.

Cette composante vise à : (i) améliorer les scores des élèves de l'enseignement fondamental en lecture-écriture, en mathématiques et en sciences d'observation, (ii) consolider les acquis des élèves de l'enseignement secondaire en français en tant que support et objet d'apprentissage, et (iii) améliorer le niveau de qualification professionnelle des apprenants, (iv) adaptation des offres de formation, (v) promotion de la recherche scientifique.

Composante II : amélioration de l'accès

Cette composante vise donc à : (i) accroître les capacités d'accueil par la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures pédagogiques à tous les niveaux, (ii) le recrutement des enseignants, (iii) la prise en charge efficiente de la question genre, (iv) le renforcement de la fourniture des services sociaux aux élèves et étudiants, (v) la mobilisation sociale et l'implication des parties prenantes ainsi que la (vi) promotion de l'éducation inclusive à tous les niveaux aux fins de parvenir à une amélioration de l'accès à l'éducation formelle et non formelle tout en assurant l'équité.

Composante III : renforcement de la gouvernance du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle.

Cette composante vise : (i) le renforcement de l'implication des collectivités dans la gestion de l'école, (ii) l'appui au système de suivi-évaluation, (iii) l'amélioration du suivi et du contrôle des travaux de construction des infrastructures pédagogiques, (iv) le renforcement de la capacité de résilience du secteur, (v) le renforcement de la gouvernance et de la déconcentration des Institutions d'Enseignement Supérieurs (IES), (vi) la mise en place d'un nouveau mode de pilotage/régulation du secteur, (vii) la gestion des ressources humaines du secteur, (viii) l'appui à la préparation de la deuxième génération du Programme Décennal de Développement de l'Education.

COÛT DU PROGRAMME

Le coût total du Programme Intérimaire 2015-2016 est estimé à 132 058 696 000 FCFA. Le financement disponible est de 58 826 466 000 FCFA, soit 44,54%. Le besoin de financement est estimé à 73 232 230 000 FCFA en attendant les engagements des Partenaires Techniques et Financiers.

	2015	2016	TOTAL
Coût du Programme Intérimaire (en millions FCFA)	64,1	67,9	132,1
Financements disponibles (en millions FCFA)	58,8	-	58,8
Besoins de financement (en millions FCFA)	5,2	67,9	73,2

I. INTRODUCTION

La situation politique au Mali a été généralement stable au cours de la dernière décennie pendant laquelle le Gouvernement s'était attelé à mettre en œuvre des réformes relatives au renforcement de l'accès, à l'amélioration de la qualité et au renforcement de la gestion décentralisée de l'éducation. L'occupation de tout le nord du pays par des groupes armés à partir de janvier 2012 a très largement freiné cet élan.

De l'analyse économique des années avant la crise, il ressort que le Mali a toujours accordé la priorité au secteur de l'éducation dont les parts, comparativement élevées, restaient autour de 4,6% pour le PIB et de 24 % en 2013 pour le budget national. De plus, les charges récurrentes de l'éducation sont passées de 35,67% en 2011 à 36,98% en 2012 et à 37% en 2013.

Le présent document de programme intérimaire a été élaboré pour gérer la phase de transition entre la fin du PRODEC et la mise en place d'un nouveau Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC 2) à partir de 2017. Il tient compte de la situation post conflit en préparant le système éducatif à comprendre et à produire les réponses appropriées face aux situations d'urgence, couvre l'ensemble du secteur de l'Education, développant ainsi avec l'emploi et la formation professionnelle une vision holistique.

Pour arriver sûrement à cette fin, le programme traitera : (i) des aspects liés à l'expansion du système/accès par la construction, la réhabilitation et l'équipement d'infrastructures pédagogiques à tous les niveaux ; (ii) de l'amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages et de l'offre de formation dans les secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle par la fourniture de manuels scolaires, de matériel didactique, d'équipements de laboratoires et d'ateliers, l'organisation de cours de rattrapage, la formation en didactique, en évaluation de compétences et en utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), de la diversification des filières à la lumière de la réforme Licence-Master-Doctorat (LMD) ; (iii) de l'amélioration de la gouvernance globale du secteur à travers notamment, la mise en place de nouveaux modes de pilotage fondé sur le partenariat entre les acteurs concernés, une planification et une gestion efficiente des ressources (humaines, matérielles et financières) du secteur, la mise en place d'un système de suivi-évaluation efficace ; (iv) au renforcement des capacités des acteurs sectoriels à faire face éventuellement aux crises complexes (conflits armés, catastrophes naturelles, autres) à travers la prise en compte des normes du Réseau International pour l'Education en Situation d'Urgence (INEE).

Les activités ainsi proposées sont conformes à la stratégie du gouvernement exprimée dans la lettre de politique éducative pour la mise en place du pise iii, à savoir : (i) améliorer les résultats de l'apprentissage et la qualité de l'éducation ; (ii) soutenir l'éducation des filles et la question du genre ; (iii) améliorer l'employabilité des sortants de l'enseignement technique et professionnel par une offre de formation de qualité

axée sur les besoins de l'économie ; (iv) appuyer l'insertion professionnelle de personnes non scolarisées, déscolarisées et des adultes analphabètes de 16 à 45 ans ; (v) réguler les flux d'étudiants par la rationalisation des effectifs et la déconcentration (création de pôles universitaires) en vue d'une meilleure adéquation formation/emploi.

Le programme intérimaire permettra de consolider les acquis engrangés dans le cadre de la mise en œuvre des Plans d'Investissement Sectoriel de l'Education (PISE) I, II et III. Il proposera des leviers et des facteurs d'accélération pour l'atteinte des objectifs dans ces domaines.

II. CONTEXTE PAYS, STRATEGIE ET JUSTIFICATION

2.1. Contexte politique

La situation politique au Mali a été stable au cours de la décennie écoulée, jusqu'à la date du 22 mars 2012, lorsqu'est survenu le coup d'Etat. Après les médiations de la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la démission de l'ancien président, les militaires ont accepté de céder le pouvoir à un Premier Ministre et le Président de l'Assemblée Nationale est devenu le Président de la République par intérim pour la durée de la transition. Le contexte politique et sécuritaire a évolué rapidement au cours des derniers mois. La signature en juin 2013 d'un accord préliminaire de paix à Ouagadougou par le Gouvernement de transition et les différents groupes armés présents dans le nord a, d'une part, permis la tenue d'une élection présidentielle sur l'ensemble du territoire et, d'autre part, ouvert la voie à un dialogue inclusif en matière de gouvernance, de justice, de sécurité, et de réconciliation. L'élection présidentielle, qui s'est déroulée sans incident majeur en juillet-août 2013, suivi des législatives en novembre-décembre de la même année, a permis de rétablir l'ordre constitutionnel et a contribué à renforcer la légitimité de l'État à un moment où l'Administration poursuivait son redéploiement dans les régions qui étaient sous contrôle des groupes armés pendant le conflit.

2.2. Contexte sécuritaire :

La situation dans le nord s'améliore progressivement, notamment à travers la restauration de l'autorité de l'État et par le déploiement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) entamé le 1er juillet 2013. Toutefois, des poches d'insécurité persistent.

Le gouvernement de transition avait déjà mis en œuvre un programme visant à soutenir les populations déplacées, en particulier les groupes vulnérables. Grâce à l'aide des ONG et des organismes comme le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), un programme de distribution de kits scolaires, de manuels et de fournitures scolaires, de nourriture pour la satisfaction des besoins essentiels de santé a été mis en place. Les fonctionnaires déplacés et ceux restés sur place ont continué de percevoir leurs salaires. Un programme

de paiement d'indemnités pour le retour au poste des fonctionnaires et autres personnels des administrations déconcentrées et décentralisées, déplacés vers le sud du pays et dans certains pays limitrophes à cause de la crise sécuritaire, est en vigueur. Ce programme donne des résultats satisfaisants.

2.3. Contexte Economique :

Avant la récente crise politique et sécuritaire, le Mali avait maintenu un bon bilan en matière de gestion macro-économique pendant un certain nombre d'années. Le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) a été en moyenne de 5% par an sur la période 2007-2011, alors que l'inflation a été contenue en général. La croissance du PIB a été également plus stable malgré la vulnérabilité persistante du Mali aux conditions climatiques et aux fluctuations des prix des matières premières. Les cours de l'or, principal produit d'exportation, sont restés à leur valeur la plus élevée pendant plusieurs années.

Après une croissance économique modeste en 2011, en raison des graves sécheresses, le PIB réel a baissé de 3,1% en 2012, reflétant les conséquences dramatiques des troubles politiques. Ces troubles ont particulièrement touché le secteur des travaux publics qui a souffert des coupes drastiques des investissements publics et privés. Il a été également constaté une stagnation des produits de l'élevage, celui-ci étant concentré au nord. Il en est de même pour le secteur du tourisme qui a connu une baisse se traduisant par la diminution considérable des services. Ces résultats négatifs sont en partie compensés par une bonne campagne agricole en 2012, une croissance positive de l'industrie textile et une augmentation de l'extraction d'or stimulée par les cours internationaux. Pour l'agriculture, il était prévu un taux de croissance de 5,9 % en 2012, en raison de la distribution adéquate des semences et des engrais. Toutefois, l'insuffisance de la pluviométrie en 2011/12 n'a pas permis d'atteindre les résultats escomptés.

Le coup d'Etat et la récession économique ont eu beaucoup d'impacts sur l'exécution du budget 2012. La perception des recettes a souffert de la récession économique, alors que les subventions ont diminué de 75 %. En conséquence, les recettes et les subventions totales en 2012 ont diminué de 16 % en termes réels par rapport à 2011. En outre, les possibilités de financement ont diminué après le coup d'Etat, avec une enveloppe financière extérieure baissant de 3 points en pourcentage du PIB (environ 300 millions de dollars EU), alors que les prêts de l'aide publique au développement (APD) ont connu un fléchissement de presque le même niveau. Avec une enveloppe limitée, les dépenses ont été sérieusement coupées. L'investissement dans le secteur public a été le plus touché : il a baissé de 67 % en termes réels. Par contre, les autorités ont protégé les dépenses courantes pour la prestation des services de base (éducation, santé, agriculture) et les transferts sociaux dont le montant a été diminué de seulement 4 % en termes réels. Par conséquent, le déficit fiscal devait diminuer de 3,9 % du PIB en 2011 à 0,9 % en 2012. Aussi, les autorités ont-elles décidé de continuer d'honorer le service de la dette extérieure en dépit de la suspension des programmes d'aide, en vue de faciliter un réengagement rapide des bailleurs de fonds quand les conditions politiques le permettront.

En raison de l'incertitude par rapport à la situation sécuritaire au Mali, le risque de déséquilibre macroéconomique est important à court terme. Mais, la relance peut être rapide compte tenu du réengagement des bailleurs de fonds et de la probabilité que les principaux moteurs de la croissance économique (secteurs de l'agriculture et des mines) restent sur une voie favorable. La plupart des bailleurs de fonds sont en train de s'engager à nouveau. Les risques majeurs de dégradation de la situation économique actuelle (malgré les risques liés à la sécurité) sont liés au niveau de la production alimentaire qui a un impact significatif sur la croissance, l'inflation et la balance commerciale.

La mise en œuvre de la seconde génération du Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté au Mali (CSCR II) pour la période 2007-2011 est terminée. Les résultats ont été jusqu'ici mitigés avec des niveaux limités de réduction de la pauvreté.

En effet, la situation macroéconomique a été caractérisée par un taux de croissance de 2,7% en 2011 (contre 5,8% en 2010), pour une cible de 7,1%. Ce taux de croissance reste cependant supérieur à celui de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), établi à 0,8% en 2011.

Le pays devra relever d'énormes défis structurels et politiques avant de pouvoir s'engager sur une voie qui lui permettra d'atteindre un statut de pays à revenu moyen. Le gouvernement a adopté la troisième génération du CSCR III (2012-2017) au début de l'année 2012 (avant le coup d'Etat). L'objectif primordial du CSCR III est la réduction de la pauvreté grâce à l'accélération de la croissance d'un taux moyen ambitieux de 7 % par an à travers le développement des infrastructures et du secteur productif, la consolidation des réformes structurelles et le renforcement des secteurs sociaux. A cet égard, dès 2012, le budget initial a été totalement harmonisé avec le CSCR.

Cependant, le taux de croissance réel du PIB en 2013 s'est élevé à 1,7% contre 0,0% en 2012. Les taux de croissance économique de ces deux années n'ont pas été suffisamment élevés pour améliorer le niveau de vie des populations, compte tenu de l'accroissement rapide de la population du Mali (3,6% selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat—RGPH 2009). Avec respectivement 37,9% et 40,0% en 2013, les parts des secteurs primaire et tertiaire restent prédominantes dans le PIB.

2.4. Contexte Sectoriel :

La revue sectorielle de 2011 a permis de relever une évolution positive des indicateurs témoignant d'une amélioration du système éducatif au Mali. A titre indicatif, le taux brut de scolarisation (TBS) au niveau du primaire a augmenté de 4,6 % par an en moyenne entre 2005 et 2011 pour atteindre 81,5 % en 2011. Il était cependant clairement établi que ce taux d'augmentation ne permettrait pas au Mali d'atteindre l'éducation pour tous (EPT) d'ici à l'horizon 2015, ceci, d'autant plus que la revue 2011-2013 du secteur a noté une

détérioration des données et indicateurs de scolarisation. Ce faisant, les prévisions actuelles du gouvernement suggèrent que l'EPT sera atteinte en 2027.

L'écart de scolarisation entre les garçons et les filles s'est creusé légèrement entre 2004 et 2010 de 15,2% en 2004/05 à 15,6% en 2009/2010 (87,4% pour les garçons et 71,8% pour les filles en 2009/2010). Cet écart est de 12,4 points de pourcentage en 2014 (76,4% pour les garçons et 64,0% pour les filles).

Le taux d'achèvement des filles en 2011 est de 29,1% contre 43% pour les garçons. Les raisons des taux d'inscription faibles et inéquitables ainsi que les faibles résultats constatés chez les filles sont liées à la fois aux facteurs de la demande et de l'offre, tels que les coûts de l'éducation peu abordables pour les ménages, les longues distances séparant la maison de l'école, la mauvaise qualité des structures physiques, le recrutement biennal en classe de première année dans certaines localités, et le calendrier scolaire inapproprié. En matière de disparité entre filles et garçons, l'écart au plan national est favorable aux filles avec 65,9% en 2011-2012 et 59,2% en 2012-2013. Cette situation, qu'il convient d'observer sur la durée, traduit une amélioration relative de l'accès des filles à l'éducation.

L'effectivité du transfert des ressources financières aux collectivités territoriales, assortie d'actions ciblées de formation, a donné un coup d'accélérateur au processus de déconcentration et de décentralisation. En conséquence, la qualité du pilotage s'en est trouvée relativement renforcée.

Pour autant, le secteur de l'Education et de la Formation professionnelle reste confronté à des défis importants à relever, au nombre desquels :

- la faible qualité de l'éducation, impactée notamment, par le manque de livres de lecture et autres matériels didactiques et le niveau de qualification des maîtres. En effet, les résultats obtenus des évaluations nationales des élèves en 2010 montrent que seulement 41,73% des élèves de la classe de deuxième année au Mali ont une bonne performance en langue et communication et seulement 38,2% ont une bonne performance en mathématiques ; les résultats des élèves de la classe de sixième année sont respectivement de 48,62% en français et de 31,83% en mathématique.

Les données du Rapport d'évaluation diagnostique au Mali 2011-2012 corroborent cette situation. Elles montrent que seulement 13% des élèves de 5^{ème} année ont un niveau satisfaisant ; seulement 41,73% des élèves de la classe de deuxième année ont une bonne performance en langue et communication et seulement 38,2% ont une bonne performance en mathématiques. Les résultats des élèves de la classe de sixième année sont respectivement de 48,62% en français et de 31,83% en mathématiques ;

- la perte du temps d'apprentissage, qui a une incidence sur les résultats et conditions d'enseignement et d'apprentissage. Une étude récente a conclu que les élèves maliens n'ont eu que 122 jours d'apprentissage en 2009-10 sur un total de 172 jours officiels prévus par le Ministère de l'Education. Ils ont donc perdu presque 30% du temps d'apprentissage. Ceci est bien inférieur à la médiane pour l'Afrique subsaharienne (173 jours). Bien que des maîtres et des membres de CGS aient été formés au respect et au suivi du temps réel d'apprentissage, le problème demeure. Des actions visant à assurer le suivi du temps réel d'apprentissage sont envisagées ;
- l'ampleur de l'analphabétisme qui demeure un sujet de préoccupation. En effet, selon les Enquêtes Légères Intégrées auprès des Ménages (ELIM) de 2006 et de 2010, la population de 15 ans et plus ne sachant pas lire et écrire dans une langue quelconque est passée de 4 738 501 personnes à 5 035 502 soit un taux d'augmentation d'environ 5,89% en cinq ans. Par ailleurs, l'accès pour les groupes cibles de l'éducation non-formelle (ENF) à des formations qualifiantes demeure préoccupant. Notons que sur les effectifs encadrés par les Centres d'Education pour le Développement (CED), moins de 10% ont reçu une formation professionnelle et il n'existe que quatre centres d'apprentissage féminin (CAFé) sur l'ensemble du territoire ;
- la faiblesse de l'accès et des rendements interne et externe au niveau de *l'enseignement secondaire*. Les séries et filières sont diversifiées en vue d'un meilleur rendement externe pour desservir l'enseignement supérieur ou satisfaire les besoins du marché. Cependant, un travail important reste à faire pour améliorer l'accès et le rendement interne de cet ordre d'enseignement. En effet, pour ne prendre en compte que l'année scolaire 2012-2013, le taux brut d'admission est de 15.9% et le taux de redoublement de 33.0% ; les taux de réussite sont de 13,03% au Baccalauréat général, 31,99% au Baccalauréat technique, 37,53% au Certificat d'Aptitudes Professionnelles (CAP) et 36,90% au Brevet de Technicien (BT). Ici comme ailleurs, la qualité est affectée par la faible qualification des maîtres. L'enseignement des sciences et techniques est livresque. Les établissements publics comme privés ne disposent pas de laboratoires et la matière d'œuvre reste une denrée rare ;
- la multiplication des structures privées d'enseignement qui, bien qu'ayant contribué au relèvement du défi de l'accès dans de nombreuses localités de notre pays, pose des problèmes d'infrastructures mal adaptées ou inappropriées. L'environnement d'apprentissage malsain dans ces établissements impacte négativement sur la qualité des apprentissages. La dépense publique directe qui va dans ces types d'établissements ne leur a pas permis d'améliorer les conditions d'accueil des élèves réguliers orientés dans les établissements privés de l'enseignement secondaire. Au niveau de ces établissements, on constate également que les personnels enseignants et administratifs sont peu ou mal formés et les contrôles pédagogiques et administratifs y sont insuffisants, voire inexistantes ;
- la faible qualité des enseignements et l'inadaptation des filières de formation au niveau de l'Enseignement supérieur. Dans certaines facultés 80% des étudiants redoublent en 1^{ère} année ; 48% du budget sont consacrés aux bourses ; 70% des sortants des Institutions d'Enseignement Supérieur

(IES) ne trouvent pas un emploi ; le tiers des étudiants est à la Faculté des Droits et plus des 2/3 dans les humanités¹ ;

- les fermetures d'entreprises et les pertes d'emplois². En 2012, l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) a enregistré 1755 employeurs qui ont arrêté leurs activités dans les régions du nord et le district de Bamako (707 à Tombouctou, 933 à Gao/Kidal, 78 à Mopti, 37 à Bamako) pour un manque à gagner de 3.956.000.000 francs CFA. En outre, 2069 travailleurs de diverses entreprises ont été licenciés ;
- l'insuffisance des ressources budgétaires qui affecte la gestion du système d'éducation et de formation. La part de l'Education dans le budget récurrent de l'Etat est passée de 36,64% en 2013 à 37, 26% en 2014. Les ressources budgétaires n'ont pas toujours été utilisées de façon efficiente. Bien que 80% du budget de l'éducation soient gérés au niveau déconcentré et décentralisé, il n'a pas été encore possible de faire clairement la remontée des informations financières pour la traçabilité de la dépense publique en éducation. De même que les infrastructures scolaires construites selon le mode décentralisé sont la plupart du temps de très mauvaise qualité, du fait du manque de suivi et de contrôle de la qualité des travaux de construction³.

En outre, la mauvaise gestion des subventions scolaires et des fonds des cantines scolaires⁴ exacerbée par la crise sociopolitique et sécuritaire d'autant plus que le système éducatif malien était mal préparé à répondre aux situations d'urgence (conflits armés, catastrophes naturelles, etc.), a entraîné des inefficacités dans le système.

2.5. Défis de la Gouvernance :

Le Mali est confronté à des défis majeurs de gouvernance et de lutte contre la corruption qui minent sa capacité de faire des progrès significatifs vers l'atteinte des objectifs de politique sectorielle. Cependant depuis 2005, le gouvernement du Mali a renforcé son système de contrôle interne pour améliorer la gestion du budget de l'Etat. En plus de la Section des Comptes de la Cour Suprême (en mutation vers une Cour des Comptes), du Contrôle Général des Services Publics, le Vérificateur Général enquête sur la corruption et la fraude et rend compte publiquement de ses résultats. Il y a donc un système de contrôle en marche. Le programme intérimaire compte sur les travaux de l'auditeur interne recruté à cet effet, pour prévenir d'éventuelles indélicatesses tout au long et au-delà du projet. De plus un auditeur externe a été recruté pour auditer annuellement les comptes du projet. Egalement le processus de relecture du manuel de procédures budgétaires est entamé.

¹ Concertation nationale sur l'avenir de l'Enseignement supérieur au Mali, avril 2014

² Effets économiques et financiers de la crise politique et sécuritaire 2012 au Mali : analyse de la situation et énoncé de mesures conservatoires,

³ Audit des infrastructures, 2010

⁴ Rapport d'audit du Fonds National de Stabilisation Economique et Social, 2013.

Le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) prend en charge les priorités du Président de la République à travers la restauration de l'intégrité du territoire et la sécurisation des biens et des personnes, la réconciliation des maliens et la consolidation de la cohésion sociale, la refondation des institutions publiques et l'approfondissement de la démocratie, la promotion des femmes et des jeunes et la construction d'une économie émergente.

A cet effet, l'action publique sera fondée sur les principes directeurs ci-après :

- une éthique de la responsabilité, exigeant de tous ceux qui détiennent des charges et responsabilités publiques un comportement exemplaire réhabilitant le travail et le mérite ;
- une exigence de qualité et d'accessibilité aux services publics pour le plus grand nombre ;
- la participation active de tous les citoyens à travers le renforcement des institutions démocratiques ;
- la promotion de l'égalité des chances, à travers des politiques publiques de santé et d'éducation qui, en corrigeant les inégalités, offre à chacun la possibilité de réaliser son potentiel par le travail ;
- un aménagement de l'ensemble du territoire qui assure, par la valorisation des potentialités économiques le développement équilibré de toutes les parties du territoire national.

III. JUSTIFICATION DU PROGRAMME INTERIMAIRE

3.1. Objectif De Développement Du Programme :

L'objectif du Programme Intérimaire est d'améliorer la qualité des enseignements et apprentissages, accroître l'accès et renforcer les capacités de gestion du système.

3.2. Résumé des Composantes :

La mise en œuvre de la composante amélioration de la qualité des apprentissages permettra d'améliorer le rendement interne/externe du système. Le point d'entrée à cette amélioration sera la maîtrise de la lecture-écriture dès les premières années. En effet, la maîtrise de la lecture-écriture permettra de réduire le redoublement et l'exclusion des élèves et palliera la baisse des niveaux généraux d'apprentissage à tous les niveaux du système éducatif.

Par ailleurs, c'est dans les premières années de scolarisation que se construit la plus grande partie des impacts de l'éducation. C'est également dans les premières années de scolarisation que l'on peut parvenir à engranger des résultats comme l'alphabétisation durable des adultes, la réduction des risques de pauvreté, l'acquisition des compétences de vie courantes. Cette dynamique se poursuivra aux niveaux intermédiaire et supérieur par l'adéquation des offres de formation.

La mise en œuvre de la composante amélioration de l'accès se fera à travers la question du genre qui se traduit par la scolarisation des filles au niveau de l'enseignement fondamental, l'éducation non formelle, la réalisation d'infrastructures pédagogiques, et le renforcement des équipements et des ressources informationnelles, la certification/évaluation des établissements privés. Il s'agira à travers ces quatre axes de stimuler la demande sociale d'éducation en matière de scolarisation des filles et d'alphabétisation des adultes, particulièrement des adolescentes et des femmes, tout en améliorant l'offre de formation à travers un programme de construction, de réhabilitation d'infrastructures, de renforcement des équipements et l'amélioration des conditions d'accueil et d'apprentissage dans les écoles privées.

La mise en œuvre du programme d'éducation non formelle permettra de résoudre la question d'alphabétisation de la population analphabète et de soutenir la scolarisation des filles. En effet, les parents alphabétisés seront sensibilisés pour libérer les filles pour leur permettre de suivre une scolarité normale, de les suivre, voire de les appuyer à la maison. De façon générale ce programme permettra d'offrir une opportunité de scolarisation aux enfants de 9-15 ans et d'alphabétisation des adultes hommes/femmes.

La mise en place d'un programme de développement des infrastructures par l'Etat permettra un déploiement équitable des établissements pour atteindre le plus grand nombre dans l'éducation préscolaire et spéciale, l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire public, l'éducation non formelle et l'enseignement supérieur. En développant des modèles de construction adaptés pour chaque type de structure éducative (Centres de Développement de la Petite Enfance (CDPE), CED, Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF), CAFé, école à classe unique (ECU), école mobile, école classique, écoles classiques aménagées pour recevoir les enfants à besoins éducatifs spéciaux (EBES), la construction et l'aménagement de deux écoles de référence pour les enfants avec des handicaps plus prononcés, la construction de salles de cours au supérieur...), l'Etat augmentera l'offre d'éducation dans les différents sous-secteurs.

La construction de salles de classe dans l'enseignement fondamental respectera le souci d'amener l'école aux enfants autant que possible. Dans ce cadre des modèles adaptés et implantés devront être développés pour accueillir les enfants fréquentant les écoles à classe unique et les écoles mobiles. Le programme de construction de salles de classe dans l'enseignement secondaire, poursuivra un objectif de rattrapage du déficit dans cet ordre d'enseignement et d'être moins tributaire des écoles privées. Les efforts de construction devront également permettre à une plus grande masse d'enfants en dehors du système classique ainsi qu'à des adultes de bénéficier d'une éducation de base de qualité dans une perspective de qualification ou de poursuivre leur scolarité à travers des programmes passerelles ou de fréquenter des centres d'alphabétisation. La construction de salles de cours dans l'enseignement supérieur permettra à l'Etat de réaliser des économies sur les dépenses annuelles au titre des frais de location de bâtiments privés.

L'évaluation/certification des établissements privés d'enseignement permettra à l'Etat de sélectionner les meilleurs établissements susceptibles de l'aider dans le déploiement de l'offre éducative sur tout le territoire national de façon à combler ses propres déficits. Là aussi, l'Etat va mettre en place des établissements de référence devant servir de norme aux promoteurs privés et les pousser vers une certaine compétitivité tout en réduisant ses charges.

La situation sécuritaire et politique qui a fortement perturbé ces deux dernières années le système éducatif a démontré le besoin pour le secteur de mieux se préparer à faire face aux crises complexes (conflit armé, catastrophes naturelles, et autres). Cette situation a engendré le déplacement massif des élèves vers les régions du sud du pays et certains pays limitrophes. Dans les écoles des localités du sud du pays où ils se sont déplacés, des élèves ont été inscrits ou réinscrits, accentuant ainsi le phénomène des effectifs pléthoriques. Ces écoles surchargées ont besoin d'extension par la construction de nouvelles salles de classe. En outre, les écoles du Nord ont besoin d'être réhabilitées ou reconstruites selon l'état de destruction. Ces élèves restés sur place ou ceux qui ont accepté de retourner dans la partie septentrionale du pays ont aussi besoin de conditions matérielles pour étudier : santé, nourriture, manuels, matériels et fournitures scolaires. Avec les pays limitrophes concernés, des protocoles d'accord ont été signés visant à assurer la prise en charge des élèves désireux de retourner ou de s'y installer.

3.3. Cohérence avec les Stratégies Nationales :

Le Programme Intérimaire est en cohérence avec le CSCRP 2012-2017, seul cadre de référence de nos politiques et stratégies de développement à moyen terme, et le Plan d'actions Gouvernemental 2013-2018. Il vise à rehausser le niveau d'éducation de la population rurale et à incorporer des questions transversales de renforcement des capacités, de genre et de décentralisation.

3.4. Résultats attendus :

Le programme cherche à fournir des apprentissages et un environnement d'apprentissage de qualité pour les apprenants, y compris les déplacés, ainsi que pour ceux qui n'ont pas ou qui ont peu bénéficié de leur droit à une éducation de qualité (enfants et adolescents non scolarisés ou déscolarisés précoces). Le programme cherche également à renforcer la gouvernance générale du secteur.

Pour atteindre ces résultats, le programme financera des activités liées à la construction, la réhabilitation et l'équipement d'infrastructures pédagogiques et administratives ; le renforcement des capacités des maîtres et des administrateurs scolaires ; le renforcement des performances des élèves ; la mise en place de nouveaux modes de pilotage ou de régulation fondés sur un partenariat ouvert entre les parties prenantes.

3.5. Indicateurs du programme :

Les principaux indicateurs pour mesurer les progrès sont : (i) performance des élèves de 2^{ème}, 3^{ème} et 5^{ème} années en lecture-écriture, (ii) pourcentage d'enseignants et d'administrateurs scolaires des Académies d'Enseignement (AE) et des Inspections Pédagogiques Régionales de l'Enseignement Secondaire (IPRES) formés et utilisant l'approche par compétence (APC), (iii) nombre de programmes élaborés et appliqués en cohérence avec les profils de formation et les besoins du marché du travail, (iv) nombre de filières de formation créées, (v) nombre d'infrastructures pédagogiques construites, réhabilitées et équipées, (vi) nombre de projets de recherche financés, (vii) proportion de filles/femmes fréquentant les filières scientifiques, (viii) existence d'un manuel de procédures pour la certification des établissements privés d'enseignement, (ix) nombre de finalistes des Centres d'Education pour le Développement (CED) et des Centres d'Education pour l'Intégration (CEI) ayant reçu une formation qualifiante, (x) fonctionnalité des organes de pilotage du programme, (xi) niveau de satisfaction des usagers des œuvres universitaires.

IV. DETAIL DES COMPOSANTES

4.1.COMPOSANTE I : AMELIORATION DE LA QUALITE DES ENSEIGNEMENTS/ APPRENTISSAGES : 87,5 milliards FCFA

Au cours de la décennie 2000-2010, le gouvernement du Mali a mis en œuvre le PRODEC avec l'appui de l'ensemble des acteurs et partenaires du secteur de l'Education et de la Formation Professionnelle en donnant à la question de l'amélioration de la qualité lors de la troisième phase opérationnelle, plus d'importance que par le passé. Ceci a permis d'obtenir des résultats significatifs. Cependant, les redoublements et abandons persistent et les rendements scolaires vus à travers les acquisitions fondamentales restent faibles.

Ainsi, cette composante vise à : (i) améliorer les scores des élèves de l'enseignement fondamental en lecture-écriture, en mathématiques et en sciences d'observation, (ii) consolider les acquis des élèves de l'enseignement secondaire en français en tant que support et objet d'apprentissage, et (iii) améliorer le niveau de qualification professionnelle des apprenants, (iv) adaptation des offres de formation, (v) promotion de la recherche scientifique.

Ces objectifs seront atteints à travers les sous-composantes ci-après :

Sous-Composante 1.1 : Amélioration des performances des élèves en lecture-écriture, en mathématiques et en sciences d'observation au fondamental : 61,7 milliards FCFA

Objectif Général: Cette sous-composante vise à améliorer les rendements des élèves en lecture-écriture en mathématiques et en sciences d'observation au fondamental.

Objectifs spécifiques :

- renforcer les capacités des élèves du fondamental en lecture-écriture, en mathématiques et en sciences d'observation ;
- renforcer la capacité des élèves du fondamental à résoudre des problèmes de la vie courante.

Résultats attendus :

- tous les élèves sont capables de lire selon les standards en 2^{ème} année, en 3^{ème} année et en 5^{ème} année ;
- tous les élèves sont capables de résoudre des problèmes de la vie courante selon les standards en 2^{ème} année et en 4^{ème} année.

Stratégies :

La mise en œuvre d'une méthodologie efficace de l'enseignement de la lecture-écriture et des mathématiques et en sciences d'observation se fera à travers :

- la fourniture de manuels scolaires, de matériel de lecture et de mathématiques aux écoles selon le nouveau mécanisme d'approvisionnement géographiques ;
- la mise en place d'un environnement lettré par la création et l'équipement de Centres de Documentation et d'Information (CDI) et de centres virtuels dans les écoles;
- le renforcement des capacités des gestionnaires des centres virtuels ;
- l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par la généralisation des Centres Virtuels de Formation (CVF) dans les Instituts de Formation de Maîtres (IFM) et la mise en œuvre du programme de radio scolaire ;
- la généralisation progressive de la Communauté d'Apprentissage (CA) des maîtres ;
- le renforcement des capacités des ressources humaines et des structures d'encadrement à la didactique de la lecture-écriture et des mathématiques, notamment dans les zones post conflit ;
- le renforcement des capacités des acteurs en évaluation des performances des élèves aux niveaux école, des Centres d'Animation Pédagogique (CAP), des AE et national ;
- l'intensification du suivi de proximité des maîtres et des écoles.

Activités :

- renforcement des capacités pédagogiques et administratives des éducateurs/éducatrices et du personnel des CDPE, des services centraux et déconcentrés ;
- formation continue de 100 enseignants à la prise en charge des EBES dans les institutions spécialisées et des écoles classiques ;
- fourniture de 3,2 millions de manuels de lecture et de mathématiques ;
- évaluation du curriculum bilingue ;
- formation de 544 Professeurs d'IFM à la didactique de la lecture-écriture et des mathématiques ;
- formation de 5 500 encadreurs et de 17 452 enseignants à la didactique de la lecture-écriture et des mathématiques ;
- formation de 87 formateurs et de 1 387 enseignants à l'utilisation des TIC ;
- formation de 206 formateurs et de 24 698 enseignants à travers les communautés d'apprentissage ;
- formation de 150 nouveaux enseignants des Ecoles à Classe Unique par an ;
- formation de 260 agents de la Direction Nationale de la Pédagogie (DNP) et de l'Inspection Générale de l'Education Nationale (IGEN), des AE, des CAP à la construction et à l'utilisation des outils d'évaluation des performances des élèves selon l'approche par les compétences ;
- formation de 300 administrateurs scolaires des établissements d'enseignement secondaire et normal à la construction et à l'utilisation des outils d'évaluation des performances des élèves selon l'approche par les compétences ;
- formation de 180 professeurs d'IFM à la construction et l'utilisation des outils d'évaluation des performances des élèves selon l'approche par les compétences ;
- formation de 2010 Conseillers pédagogiques et de 7000 enseignants de l'enseignement fondamental, de l'Enseignement Secondaire Général technique et professionnel à la construction et à l'utilisation des outils d'évaluation des performances des élèves selon l'approche par les compétences ;
- évaluation du rendement des élèves en lecture-écriture et mathématiques ;
- formation de 291 Conseillers Pédagogiques et de 5 500 directeurs d'école aux techniques de suivi et d'encadrement des enseignants en lecture-écriture et en mathématiques ;
- réalisation d'au moins 3 missions d'appui conseil et de 2 missions de contrôle par an, dans chaque académie ;
- organisation de rencontres périodiques entre l'IPRES et le CAP ;
- production de rapports mensuels de suivi du temps réel d'apprentissage au niveau des écoles, de rapports bimestriels au niveau des CAP, de rapports trimestriels au niveau des AE et du rapport annuel au niveau national.

Sous-Composante 1.2. : Amélioration des acquisitions des élèves de l'enseignement secondaire : 13,1 milliards FCFA

Objectif Général: Cette sous-composante vise à améliorer la qualité de l'enseignement-apprentissage du français et en français, des matières scientifiques et techniques des nouvelles séries et filières de l'enseignement secondaire.

Objectifs spécifiques:

- diversifier les séries et les filières en vue de former des apprenants capables de poursuivre des études supérieures ou de s'insérer dans la vie active ;
- diversifier l'offre de Formation Technique et Professionnelle (FTP) prenant en compte les besoins et caractéristiques de l'économie nationale à tous les niveaux.

Résultats attendus

- les administrateurs scolaires et les professeurs utilisent l'APC ;
- les secteurs de formation et les besoins du marché sont mis en cohérence.

Stratégie :

L'amélioration des acquisitions des élèves de l'enseignement secondaire général, technique et professionnel s'effectue à travers :

- la fourniture de manuels scolaires et de matériels didactiques adaptés pour l'enseignement des sciences selon le nouveau mécanisme d'approvisionnement de manière à réduire les disparités ;
- la fourniture des équipements de laboratoires et ateliers ;
- la fourniture des matières d'œuvre pour l'Enseignement technique et Professionnel ;
- la fourniture de manuels scolaires et de matériels didactiques adaptés pour l'enseignement du français en tant que langue de communication ;
- le renforcement des capacités des gestionnaires des Centres de Documentation et d'Information (CDI) et des laboratoires ;
- le renforcement des capacités des enseignants à la didactique du français, des mathématiques et des sciences ;
- l'utilisation des technologies de l'information et de communication ;
- le renforcement des capacités des acteurs du niveau central et déconcentré en évaluation des performances des élèves des établissements d'enseignement secondaire ;

- l'intensification du suivi de proximité des professeurs et des établissements d'enseignement secondaire.

Activités :

- renforcement du système d'information sur le marché du travail ;
- élaboration de Schémas Directeurs de formation ;
- renforcement des capacités des centres de formation (formation, équipement) offrant des formations conformes au marché du travail ;
- évaluation de la réforme de l'enseignement secondaire mettant l'accent sur les séries et filières ;
- identification des secteurs de formation ;
- suivi de l'insertion des sortants des ETP ;
- élaboration et mise en œuvre de la carte de compétences techniques et professionnelles.

Sous-Composante 1.3. : Amélioration du niveau de qualification professionnelle des apprenants : 1,3 milliards FCFA

Objectif Général: Cette sous-composante vise à améliorer la qualité des apprentissages pour une meilleure acquisition de qualifications professionnelles par les apprenants.

Objectifs spécifiques:

- renforcer les capacités pédagogiques et techniques des formateurs à tous les niveaux;
- diversifier l'offre de formation professionnelle en prenant en compte les besoins et caractéristiques de l'économie nationale à tous les niveaux.

Résultats attendus

- les ressources humaines impliquées dans la formation professionnelle sont qualifiées;
- une plus grande articulation est créée entre les profils de formation et les besoins du marché du travail.

Stratégie :

L'amélioration des acquisitions des apprenants de la formation professionnelle s'effectue à travers :

- la fourniture des supports de formation à tous les apprenants;

- la fourniture des équipements complémentaires dans les ateliers artisanaux accueillant des apprenants;
- la fourniture des matières d'œuvre pour la formation des apprenants;
- le recrutement et la formation des formateurs permanents pour les Centres de Formation Professionnelle publics placés sous la tutelle du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- la mobilisation de ressources financières pour assurer le fonctionnement régulier des CFP publics ;
- le renforcement des capacités pédagogiques et techniques des formateurs et maîtres d'apprentissage ;
- la diversification de l'offre de formation en relation avec les besoins du marché ;
- le renforcement des capacités des acteurs du niveau central et déconcentré en suivi/évaluation;
- l'intensification du suivi de proximité des dispositifs de formation professionnelle.

Activités :

- fourniture de 20 000 supports de formation;
- fourniture d'équipements complémentaires à 1 000 ateliers artisanaux accueillant des jeunes apprenants ;
- recrutement dans la fonction publique des collectivités de 80 formateurs pour les Centres de Formation Professionnelle (CFP) de Missabougou, Djoliba, Yorosso, Tominian, Kimparana, Yangasso et Saye ;
- l'implantation de 5 nouvelles filières de formation ;
- formation technique et pédagogique de 1 000 maîtres d'apprentissage et de 300 formateurs ;
- formation en suivi/évaluation de 150 acteurs aux niveaux central et déconcentré ;
- formation de 50 gestionnaires de centres de formation professionnelle ;
- organisation de missions de suivi trimestriel par le niveau central des formateurs et maîtres d'apprentissage.

Sous composante 1.4. : Adaptation des offres de formation : **11 milliards FCFA**

Objectif Général : Cette sous-composante vise à améliorer la qualité de la formation au niveau de l'enseignement supérieur.

Objectifs spécifiques :

- identifier les besoins de formation en rapport avec le marché du travail ;

- diversifier les filières de formation ;
- renforcer le programme de formation des formateurs.

Résultats attendus :

- les besoins de formation sont connus ;
- les filières de formation sont diversifiées ;
- le programme de formation des formateurs est renforcé.

Stratégies :

- Evaluation des besoins de formation en fonction des réalités régionales ;
- Incitation des entreprises à s'impliquer d'avantage dans les sessions de formation ;
- Renforcement des dispositifs techniques des formations LMD.

Activités :

- analyse des études existantes en rapport avec le marché du travail ;
- mise en place des cellules IES/entreprises dans chaque établissement ;
- formation à l'élaboration et au développement des curricula professionnels ;
- mesure des besoins techniques en rapport avec une optimisation de l'encadrement des activités de TP ;
- conception des procédures de qualité, formation et sensibilisation des enseignants aux procédures de qualité
- création de l'Institut de perfectionnement et de formation à la pédagogie universitaire
- création et opérationnalisation d'écoles doctorales
- aménagement/équipement Laboratoires des grandes écoles ;
- construction/équipement Bibliothèque Universitaire Centrale (BUC) ;
- construction/équipement Faculté/pharmacie ;
- aménagement/équipement Laboratoire Université Bamako.

Sous composante 1.5. : Recherche –Formation : 0,315 milliard FCFA

Objectif Général : Cette sous-composante vise à promouvoir la recherche scientifique et technique

Objectifs spécifiques :

- mettre en place un cadre juridique et institutionnel de la recherche ;
- renforcer le fonds compétitif pour la recherche et l'innovation.

Résultats attendus :

- un cadre juridique et institutionnel de la recherche est mis en place et opérationnel;
- le fonds compétitif pour la recherche et l'innovation est renforcé.

Stratégies :

- organisation de Concertations intersectorielles sur le projet de cadre juridique et institutionnel de la recherche ;
- organisation d'une étude pour le renforcement du fonds compétitif ;
- organisation de plaidoyers en faveur du fonds compétitif.

Activités :

- élaboration d'un document de politique nationale en matière de recherche scientifique et technique
- réalisation d'une étude sur le renforcement du fonds compétitif pour la recherche et l'innovation
- construction/équipement du siège de l'Institut des Sciences Humaines (ISH).

4.2.COMPOSANTE II : AMELIORATION DE L'ACCES : 80,9 milliards FCFA

A travers les deux premières phases opérationnelles du PRODEC, un accent particulier a été mis sur l'amélioration de l'accès à l'éducation tant les défis en termes d'infrastructures éducatives étaient importants et le demeurent encore.

Cette composante vise donc à : (i) accroître les capacités d'accueil par la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures pédagogiques à tous les niveaux, (ii) le recrutement des enseignants, (iii) la

prise ne charge efficiente de la question genre, (iv) le renforcement de la fourniture des services sociaux aux élèves et étudiants, (v) la mobilisation sociale et l'implication des parties prenantes ainsi que la (vi) promotion de l'éducation inclusive à tous les niveaux aux fins de parvenir à une amélioration de l'accès à l'éducation formelle et non formelle tout en assurant l'équité.

Ces objectifs seront atteints à travers les sous-composantes ci-après :

Sous composante 2.1. : Promotion du genre dans le système éducatif : 0,819 milliards FCFA

Objectif Général : L'objectif général visé par la sous composante est de promouvoir le genre dans le système éducatif.

Objectifs spécifiques :

- améliorer le pourcentage de filles et de mères éducatrices dans les structures d'encadrement de développement de la petite enfance ;
- porter le taux d'achèvement des filles au fondamental de 47,7% en 2014 à 52,7% en 2016 ;
- porter le pourcentage de femmes enseignantes de 15,6% en 2014 à 19% en 2016 ;
- augmenter le nombre de filles/femmes fréquentant les filières scientifiques d'ici deux ans.

Résultats attendus :

- le taux de préscolarisation des filles est passé de 3,61% % en 2014 à 4,1% en 2016 ;
- une plateforme de collaboration entre les différents acteurs est élaborée et mise en œuvre ;
- le taux brut d'achèvement des filles est passé de 47,7% en 2014 à 52,7% en 2016 au niveau de l'enseignement fondamental ;
- la proportion de femmes enseignantes en classe augmente au niveau de l'enseignement fondamental ;
- le nombre de filles/femmes fréquentant les filières scientifiques d'ici deux ans a augmenté.

Stratégies :

La stratégie globale consistera à amener les filles à l'école, les y maintenir (du préscolaire au supérieur), tout en réduisant les écarts d'avec les garçons et garantir un apprentissage de qualité.

Dans cette perspective, l'accent sera mis sur l'adoption des mesures spécifiques ci-après :

- la mise en place de mesures incitatives de stimulation de la demande de scolarisation des filles ;

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un dispositif de sensibilisation et de communication pour la scolarisation des filles ;
- la réduction du poids de la charge financière de la scolarisation au niveau des ménages démunis
- le renforcement des capacités des organes communautaires de base (collectivités territoriales, Comités de Gestion Scolaires, Associations Mères d'Enfants, des comités de gestion du non formel, comités villageois d'alphabétisation) sur l'importance de la question genre.
- la prise en compte et l'application effective des questions de genre dans la formation continue des maîtres et des administrateurs scolaires;
- la prise en compte des spécificités du milieu de vie et de la question des violences basées sur le genre en milieu scolaire ;
- la stimulation de la fréquentation des filières scientifiques par les filles/femmes.

Activités

- sensibilisation de la communauté en faveur de la préscolarisation des filles en milieu rural ;
- implication des parents et des communautés de base dans la mise en œuvre de la politique de développement de la petite enfance (DPE) ;
- formation continue des éducatrices des structures d'encadrement de la petite enfance ;
- mise en place d'un cadre de concertation des différents ordres d'enseignement et des départements ministériels concernés (Ministère de l'Education Nationale—MEN, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique—MESRS, Ministère de l'Emploi, de la Jeunesse et de la Construction Citoyenne—MJCC, Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de l'Enfant—MPFFE , Ministère de l'Energie et de l'Eau—MEE, Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique—MSHP, Ministère de l'Economie et des Finances—MEF), avec les partenaires techniques et financiers (PTF) et les organisations de la société civile sur la question genre ;
- organisation d'une 01 mission/an/AE de plaidoyer auprès des collectivités territoriales (CT), organisations non-gouvernementales (ONG) ;
- organisation d'une (1) mission/an de sensibilisation des services déconcentrés, décentralisés et des communautés sur l'importance de la scolarisation des filles (SCOFI);
- formation de 200 agents de sensibilisation (leaders religieux et communautaires)/an sur l'importance de la scolarisation et le maintien des filles dans tout le système ;
- organisation de 100 missions de sensibilisation de proximité/an par les leaders religieux et communautaires (prêche, porte à porte, etc.) ;
- distribution de 2000 Kits scolaires/an aux filles de parents démunis ;

- préparation de 1500 filles/an à l'examen du Diplôme d'Etude Fondamental (DEF) ;
- préparation de 1000 filles/an aux autres examens de fin d'année ;
- suivi de proximité de l'assiduité des filles à l'école ;
- organisation de cours de remédiation à l'intention de 1000 filles de l'enseignement fondamental, spécifiquement dans les matières scientifiques ;
- attribution de récompenses à 100 filles/an de l'enseignement fondamental, performantes dans les matières scientifiques ;
- organisation de cours de remédiation à l'intention de 3600 filles de l'enseignement secondaire ;
- formation en genre de 200 agents des services centraux et déconcentrés aux violences basées sur le genre (VGB) et en compétences de vie courante ;
- formation de 1500 enseignants, éducateurs/animateurs en genre et aux VGB;
- formation de 3000 membres de Comité de Gestion Scolaire (CGS), d'Association Mères de l'Enfant (AME) et de Centres Virtuels d'Apprentissage (CVA) à la prévention des (VGB);
- préparation de 1800 filles aux concours d'entrée dans les IFM ;
- suivi personnalisé des étudiantes dans le cadre du LMD.

Sous-Composante 2.2. : Développement de l'Education Non formelle : 4,9 milliards FCFA

Objectif Général : L'objectif général est d'offrir au plus grand nombre de la population analphabète de 15 ans et plus et aux jeunes non scolarisés ou déscolarisés précoces de 9-15 ans des opportunités d'accès à des programmes d'éducation non formelle de qualité, pertinents et efficaces prenant en compte la situation post conflit.

Objectifs spécifiques

- appuyer l'intégration des enfants de 9-15 ans, non scolarisés et/ou déscolarisés, y compris ceux affectés par le conflit dans le système éducatif, à travers des offres alternatives d'éducation adaptées ;
- renforcer les capacités techniques des personnels d'encadrement des structures ENF et de la formation professionnelle ;
- améliorer le pilotage, la coordination, le financement et le suivi évaluation du programme.

Résultats attendus

- 17 640 jeunes garçons et filles de 9-15 ans sont encadrés à travers les CED/CEI en deux ans ;

- 462 100 personnes âgées de 15 ans et plus sont alphabétisées en deux ans ;
- 1 042 jeunes filles et femmes des CAFé ont reçu une formation qualifiante en deux ans ;
- 2 000 Finalistes des CED/CEI ont reçu une formation qualifiante et sont équipés.
- le pilotage, la coordination, le financement et le suivi évaluation du programme sont améliorés.
- Les 125 000 enfants scolarisés affectés par le conflit sont réinsérés dans le système formel.

Stratégies:

- l'amélioration de la capacité d'accueil des structures d'Education Non Formelle ;
- le développement d'un programme d'éducation non formelle adapté permettant le passage à une éducation de base formelle ;
- le renforcement des capacités du personnel d'encadrement de l'ENF et de la formation professionnelle ;
- le développement d'un environnement lettré en langues nationales ;
- l'amélioration de la qualité des programmes ENF ;
- la mise en place d'un mécanisme de communication/ de sensibilisation ;
- la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation adapté.

Activités:

- ouverture et fonctionnement de 1 750 CAF par an;
- dotation des CED en 90 kits de cantine dans les zones à insécurité alimentaire ;
- élaboration d'un programme d'éducation non formelle adapté permettant le passage à une éducation de base formelle ;
- élaboration des manuels et guides pour les CAFé et formation des encadreurs en leur utilisation;
- révision des manuels et guides CED conformément au nouveau curriculum ;
- élaboration d'une stratégie nationale en matière de gestion des conflits armés ;
- élaboration d'un répertoire de risques et de crise ;
- étude des risques et vulnérabilités liés aux conflits et catastrophes naturelles ;
- élaboration de deux modules d'apprentissage du français (initiation, consolidation) ;
- élaboration de manuels et guides pour les CEI ;
- formation initiale de 1 750 animateurs CAF et CAFé par an ;

- formation initiale de 70 éducateurs CED/CEI par an ;
- formation qualifiante de 2 000 finalistes des CED/CEI
- enquête d'identification des finalistes CED pour la formation qualifiante ;
- organisation du séminaire national de bilan programmation annuel ;
- célébration de la journée internationale de l'alphabétisation ;
- organisation de missions de suivi des structures ENF par les AE/CAP ;
- organisation de missions d'évaluation des apprentissages par les AE/CAP ;
- organisation de missions de supervision des activités ENF par les structures centrales ;
- tenue d'ateliers d'appropriation des résultats de la Recherche action sur la mesure des apprentissages de l'alphabétisation (RAMAA) ;
- programme vigoureux d'alphabétisation.

Sous-Composante 2.3. : Développement des infrastructures et équipements pédagogiques : 67,5 milliards FCFA

Objectif général : L'objectif général vise à améliorer l'accès à l'éducation par la construction, la réhabilitation et l'équipement d'infrastructures pédagogiques à tous les niveaux.

Objectifs spécifiques:

- accroître les capacités d'accueil des structures de l'éducation préscolaire, de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire général (ESG) ; de l'enseignement technique et professionnel (ETP) et de l'enseignement supérieur ;
- accroître les capacités d'accueil des structures de formation initiale des enseignants ;
- développer les structures de l'administration scolaire et universitaire;
- augmenter le nombre de structures d'accueil des adultes, des enfants non scolarisés et déscolarisés précoces de l'éducation non formelle et de la formation professionnelle.

Résultats attendus:

- les capacités d'accueil des structures d'Education préscolaire, de l'enseignement Fondamental, de l'ESG, de l'ETP et de l'enseignement supérieur sont augmentées ;
- les capacités d'accueil des structures de formation initiale des enseignants sont augmentées ;
- les conditions de travail des agents de l'administration scolaire et universitaire sont améliorées ;

- le nombre de structures d'accueil des adultes, des enfants non scolarisés et déscolarisés précoces à l'éducation non formelle et de la formation professionnelle est augmenté.

Stratégies :

- l'amélioration de la capacité d'accueil des structures de tous les ordres d'enseignement y compris l'éducation non formelle et l'enseignement supérieur ;
- le développement de stratégie alternative de scolarisation des enfants ;
- le développement des structures de l'administration scolaire (Directions d'école, CAP, AE et le Centre National des Œuvres Universitaires (CENOU)).

Activités :

Volet 1 : Petite Enfance (PE) et Education spéciale

- réalisation d'une étude d'évaluation pour l'amélioration de la couverture du pays en CDPE.
- construction, réhabilitation et équipement de CDPE.

Volet 2 : Enseignement fondamental

- construction et équipement de 1600 salles de classe pour le 1er cycle du fondamental intégrant les cantines et les latrines séparées Filles/Garçons;
- aménagement intérieur et/ou extérieur de 100 salles de classe pour recevoir les EBES (salles polyvalentes, rampe d'accès, latrines adaptées, conditions d'éclairage, etc.)
- renforcement de deux institutions d'éducation spéciale existantes pour en faire des centres de ressources pour les écoles intégratrices ;
- construction de 279 salles de classe pour le second cycle ;
- réalisation d'une étude sur la réhabilitation de 1725 cantines existantes;
- réalisation d'études pour la construction et l'équipement des AE de Douentza (région de Mopti), Nioro (région de Kayes), Bougouni (région de Sikasso), Dioïla (région de Koulikoro) et des CAP de Wabaria (région de Gao), Tin-Essako, Abeïbara (région de Kidal), Léré (région de Tombouctou), Ansongo, Bourem, Gao et Ménaka (région de Gao) Diré, Goundam, Tombouctou, Niafunké, Gourma Rharous (région de Tombouctou) ;
- création et ouverture de 30 centres pour le programme accéléré de scolarisation des enfants non scolarisés âgés de 8 à 12 ans dans les zones d'insécurité chronique ;
- réhabilitation et équipement des AE de Gao, Tombouctou, Kidal, Sikasso et Mopti,

- réhabilitation de 940 salles de classe à travers le pays, pour les 3 premiers niveaux de l'enseignement fondamental ;
- étude pour la réalisation de 1000 points d'eau et des infrastructures d'hygiène et d'assainissement, prioritairement dans les régions de Koulikoro, Ségou, Mopti et le district de Bamako;
- réalisation de 1000 points d'eau et des infrastructures d'hygiène et d'assainissement, prioritairement dans les régions de Koulikoro, Ségou, Mopti et le district de Bamako;
- étude pour la construction et équipement de 645 ECU dans les zones à faible densité de population scolaire, prioritairement dans les régions de Gao, Kidal, Mopti et Tombouctou et dans les zones nord de Kayes, Koulikoro et Ségou ;
- construction et équipement de 645 ECU dans les zones à faible densité de population scolaire, prioritairement dans les régions de Gao, Kidal, Mopti et Tombouctou et dans les zones nord de Kayes, Koulikoro et Ségou ;
- construction de 30 salles pour le programme accéléré de scolarisation des enfants âgés de 8 à 12 ans non scolarisés ;
- aménagement de 108 terrains multisports (1 par CAP).

Volet 3 : Enseignement Normal

- construction et équipement d'un IFM à Bamako,
- construction et équipement d'un IFM à Kita et à Koutiala.

Volet 4 : Education Non Formelle

- évaluation de l'état des lieux des structures d'éducation non formelle (CAF, CAFé, CED, Centres multifonctionnels et CEI) et proposition d'un plan d'amélioration de la couverture du pays en structures d'éducation non formelle ;
- construction et équipement de trois (3) CEI aux frontières entre le Mali et les trois pays : Niger, Algérie et Mauritanie.
- réhabilitation AMALAN.

Volet 5 : Enseignement Secondaire Général (ESG)

- réalisation d'études pour la construction et l'équipement de lycées et de trois (3) salles spécialisées, à Nara, Sikasso II, M'Péssoba, Ségou II, Barapireli, Youwarou, Kalaban-coro II et Douentza ;
- construction et équipement des lycées de Nara, Sikasso II, M'Péssoba, Ségou II, Barapireli, Youwarou, Kalaban-coro II et Douentza ;

- équipement du lycée de Niéna ;
- construction et équipement du lycée de Nara ;
- équipement de CDI dans 30 lycées ;
- étude pour la construction et l'équipement de 45 salles de classe en extension dans les lycées de Kayes, Koro, Koutiala, Bankass, San, Bla, Niono, Kalaban-coro, Yélimané, Yana Maïga ;
- construction et équipement de 45 salles de classe en extension dans les lycées de Kayes, Koro, Koutiala, Bankass, San, Bla, Niono, Kalaban-coro, Yélimané, Yana Maïga ;
- réhabilitation du lycée Kalilou Fofana de Bougouni ;
- étude pour la réhabilitation des blocs administratifs et scientifique du lycée de Bafoulabé ;
- réhabilitation des blocs administratifs du lycée de Bafoulabé.

Volet 6 : Enseignement Technique et Professionnel

- réalisation d'une étude pour la construction et l'équipement de trois (3) Instituts de Formation Professionnelle (IFP) dont deux (2) à vocation agro-pastorale et un (1) à vocation industrielle (machines, appareillage et outillage) ;
- équipement des ateliers des lycées techniques de Ségou, Sévaré, Sikasso et Bankass ;
- étude pour l'équipement des IFP agropastorales de Bla et de Macina ;
- équipement des IFP agropastorales de Bla et de Macina ;
- étude pour la réhabilitation et équipement des IFP de Diré et de Gao ;
- réhabilitation et équipement des IFP de Diré et de Gao ;
- étude pour la construction d'un IFP à vocation agro sylvo-pastorale à Bougouni
- construction d'un IFP à vocation agro sylvo-pastorale à Bougouni ;
- étude pour la construction d'un IFP à vocation industrielle à Kati
- construction d'un IFP à vocation industrielle à Kati.

Volet 7 : Formation professionnelle (coût : 2,1 milliards FCFA)

- renforcement des équipements des ateliers des centres de formation professionnelle de Missabougou, Djoliba, Tominian et Yorosso;
- construction et équipement du centre de formation agro-pastorale de Mofa ;
- acquisition de 3 unités mobiles de formation professionnelle (Kit mécanique automobile et engins à 2 roues, kit bâtiment et kit agricole).

Volet 8 : Enseignement supérieur

- réhabilitation de l'Institut Polytechnique Rural (IPR) de Katibougou ;
- extension infrastructure de l'Ecole Nationale des Ingénieurs (ENI) ;
- construction/équipement/extension 1ère Phase Campus universitaire ;
- réhabilitation/extension Ecole de communication ;
- construction/équipement de la cité universitaire de Kabala ;
- extension/équipement Faculté des Sciences et Techniques-Institut Universitaire de Gestion (FAST-IUG) ;
- réhabilitation/équipement infrastructures CENOU ;
- construction et équipement d'infrastructures administratives et pédagogiques pour l'Institut des Sciences Appliquées (ISA) à Kati ;
- réalisation d'une carte universitaire nationale ;
- réalisation d'une plateforme de ressources en technologies de l'information et de la communication (TIC) sur le campus de Kabala ;
- construction et équipement des blocs pédagogiques et administratifs de l'Institut Universitaire de Formation Professionnelle—IUFP (laboratoires, ateliers et salles de travaux dirigés et de cours), des quatre facultés et rectorat, de la résidence des hôtes, des bibliothèques spécialisées et des campus sociaux de l'université de Ségou ;
- construction et équipement d'un bloc administratif et pédagogique pour l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de l'Université des Langues, des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB) ;
- construction d'un bloc pédagogique et d'un bâtiment administratif R+1 pour les Départements d'Etudes et de Recherche (DER) et d'un amphithéâtre de 420 places pour la Faculté de Médecine et d'Odontostomatologie (FMOS) de l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako (USTTB) ;
- construction et équipement d'une bibliothèque spécialisée et d'un bâtiment administratif R+1 pour le DER pour la Faculté des Sciences et Techniques (FAST) ;
- réalisation de l'extension du bloc pédagogique de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FSEG) de l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB) ;
- établissement des titres de propriété des IES, la clôture ;
- réhabilitation des infrastructures de l'Ecole Normale Supérieure (ENSUP)

- aménagement et équipement des laboratoires des facultés et grandes écoles.

Sous-Composante 2.4. : Accueil de jeunes non scolarisés et déscolarisés dans les dispositifs de formation professionnelle: 7,8 milliards FCFA

Objectif Général : L'objectif général est d'offrir au plus grand nombre de la population analphabète de 15 ans et plus et aux jeunes non scolarisés ou déscolarisés précoces de 15-24 ans des opportunités d'acquisition de qualifications professionnelles en relations avec les besoins du marché.

Objectifs spécifiques

- accueillir des jeunes et adultes analphabètes, non scolarisés et déscolarisés précoces dans les dispositifs de formation professionnelle ;
- appuyer l'insertion professionnelle de ces jeunes formés à travers la mise à disposition de kits et la formation à l'entrepreneuriat.

Résultats attendus

- 20 000 jeunes garçons et filles non scolarisés et déscolarisés de 9-15 ans sont accueillis dans les structures de formation professionnelle ;
- 10 000 jeunes bénéficient de kits d'installation.

Stratégies:

- l'accueil des jeunes non scolarisés et déscolarisés dans le dispositif de l'apprentissage de type dual en accord avec les organisations professionnelles ;
- l'accueil des jeunes non scolarisés et déscolarisés dans les dispositifs décentralisé de la formation professionnelle en partenariat avec les Collectivités Territoriales et les organisations professionnelles;
- la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des jeunes sortants des dispositifs de formation ;
- le renforcement de l'apprentissage traditionnel.

Activités:

- l'identification des filières de formation par régions et localités;
- l'établissement de conventions avec les organisations professionnelles;
- l'élaboration des critères de sélection des apprenants pour chaque dispositif de formation;

- l'information et la sensibilisation des jeunes;
- la sélection des jeunes ;
- l'identification et la sélection des centres de formation et des ateliers d'accueil des jeunes ;
- le placement des jeunes dans les ateliers ;
- l'organisation des formations complémentaires dans les centres de formation professionnelle ;
- la formation à l'entrepreneuriat des jeunes ;
- l'acquisition de kits d'insertion ;
- l'organisation des missions de suivi/évaluation des formations.

Sous composante 2.5. : Evaluation et certification des établissements privés d'enseignement du secteur : 0,535 milliard FCFA

Objectif général : Mettre en place un mécanisme d'évaluation et de certification des établissements privés d'enseignement du préscolaire, du fondamental, du secondaire et du supérieur permettant de les classer.

Objectifs spécifiques:

- élaborer un manuel de procédures d'évaluation et de certification des établissements privés d'enseignement du préscolaire, du fondamental, du secondaire et de l'enseignement supérieur
- évaluer annuellement les établissements privés d'enseignement du préscolaire, du fondamental et du secondaire en vue de certifier de nouveaux établissements et/ou de procéder au retrait des certificats aux anciens établissements qui ne respectent pas les règles.

Résultats attendus :

- un manuel de procédures d'évaluation et de certification des établissements privés d'enseignement du préscolaire, du fondamental, du secondaire et de l'enseignement supérieur est produit ;
- la culture de l'évaluation des établissements privés d'enseignement est installée.

Stratégies :

Les stratégies suivantes seront développées :

- l'élaboration du manuel de procédures d'évaluation et de certification des établissements privés d'enseignement du préscolaire, du fondamental et du secondaire ;

- l'organisation d'un atelier de validation du manuel de procédures d'évaluation et de certification des établissements privés du secteur ;
- l'organisation de missions d'établissement de l'état de la situation des écoles privées à l'année de base 2014 ;
- l'organisation de missions annuelles d'évaluation des nouveaux établissements ;
- l'organisation de deux missions de contrôle des établissements privés certifiés en 2014 ;
- l'organisation de missions de suivi annuelles pour s'assurer de l'effectivité de la mise à niveau des établissements ayant bénéficié d'un moratoire à l'issue de l'évaluation effectuée pendant l'année 2014.

Activités:

- recrutement d'un consultant pour la réalisation d'un audit des procédures actuelles basées sur des textes relatifs à la création, à l'ouverture et au cahier des charges ;
- élaboration et adoption d'un manuel de procédures d'évaluation et de certification des établissements privés d'enseignements du préscolaire, du fondamental et du secondaire ;
- élaboration et adoption d'un manuel de procédures d'évaluation et de certification des établissements privés d'enseignements du supérieur ;
- recrutement d'un consultant pour la constitution d'une base de données des établissements privés par ordre d'enseignement à partir de la collecte des missions d'évaluation systématique ;
- mise à jour annuelle de la base de données au niveau des structures déconcentrées et de l'IGEN ;
- mise en place progressive des inspections pédagogiques régionales de l'enseignement secondaire (IPRES) des huit régions et du district de Bamako ;
- dotation de l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) en personnel ;
- dotation de l'IGEN et des IPRES en moyens logistiques (13 véhicules 4x4) ;
- renforcement des capacités des inspecteurs en pratique de classe et en évaluation, selon l'APC ;
- réalisation de missions d'évaluation systématique de toutes les structures privées d'enseignement, conformément aux normes contenues dans le manuel de procédures ;
- réalisation de missions annuelles d'évaluation et de certification annuelles des nouveaux établissements à l'aide du manuel de procédures ;
- réalisation de missions périodiques d'évaluation des anciens établissements en vue du maintien ou du retrait des certificats qui ont été délivrés.

4.3.COMPOSANTE III : RENFORCER LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE : 9,6 milliards FCFA

Malgré les efforts visant à accompagner les collectivités territoriales dans le processus de décentralisation/déconcentration de la gestion de l'école en vertu des pouvoirs qui leurs sont transférés, leurs capacités sont restées globalement faibles. La faiblesse des financements en faveur de l'enseignement secondaire d'une manière générale, qui a constitué un frein au développement de cet ordre d'enseignement. Le développement de l'Enseignement Supérieur a été fortement contrarié par la mauvaise gestion des infrastructures, du personnel, des flux et des bourses, l'inefficacité de certaines filières de formation (sciences juridiques et politiques par exemple) par rapport à la demande du marché de l'emploi. L'inadéquation des profils et postes, la mauvaise répartition des personnels, l'inadaptation des cadres organiques, la mauvaise gestion des ressources financières sont autant de défis que le secteur devrait relever.

Ainsi, la composante Gouvernance vise : (i) le renforcement de l'implication des collectivités dans la gestion de l'école, (ii) l'appui au système de suivi-évaluation, (iii) l'amélioration du suivi et du contrôle des travaux de construction des infrastructures pédagogiques, (iv) le renforcement de la capacité de résilience du secteur, (v) le renforcement de la gouvernance et de la déconcentration des IES, (vi) la mise en place d'un nouveau mode de pilotage/régulation du secteur, (vii) la gestion des ressources humaines du secteur, (viii) l'appui à la préparation du nouveau Programme décennal.

Ces objectifs seront atteints à travers les sous-composantes ci-après :

Sous-Composante 3.1 : Implication des CGS dans la Gestion des Ecoles : 1,08 milliard FCFA

Objectif général : A travers cette sous-composante, le programme vise le renforcement des CGS en vue de leur participation dans la gestion des écoles, notamment l'utilisation des ressources, le suivi de la performance des élèves, la fréquentation régulière des écoles par les maîtres et les élèves, le temps d'apprentissage, l'éducation des filles et le fonctionnement des cantines scolaires.

Objectifs spécifiques :

- renforcer les capacités des CGS dans la gestion de l'école en mode décentralisé ;
- renforcer les capacités des CGS dans le suivi des cantines scolaires.

Résultats attendus :

- les capacités de gestion de l'école en mode décentralisé sont renforcées;
- les capacités des CGS dans le suivi des cantines scolaires sont renforcées.

Activités :

- mise en place des CGS
- formation des membres des CGS
- suivi des écoles et cantines par les CGS

Sous composante 3.2 : Appui au système de Suivi-Evaluation : 7,4 milliard FCFA

Objectif général : A travers cette sous-composante, le programme vise la mise en place d'un dispositif de collecte rapide et efficace de données du préscolaire, du fondamental, du secondaire de l'éducation non formelle et de la formation professionnelle.

Objectifs spécifiques:

- mettre en place un réseau virtuel privé fonctionnel ;
- améliorer le suivi- évaluation du programme.

Résultats attendus:

- un réseau virtuel privé est mis en place et fonctionnel ;
- le suivi des activités nécessaires au déploiement du réseau est assuré.

Activités :

- étude diagnostique et orientation pour la consolidation et l'extension du Réseau Virtuel Privé (VPN) de la Cellule de Planification et de Statistique (CPS);
- achat de Téléphones Androïdes, d'ordinateurs de bureau complets, d'ordinateurs portables Macintosh, d'imprimantes, de photocopieurs, de Serveur d'application, de Serveur de donnée et de SQL server 2012 ;
- acquisition de deux lignes Internet dédiées Formule Pro 512 Kbits/s pour le Centre National de Cantines Scolaires (CNCS) (abonnement annuel) ;

- configuration du VPN, création des certificats d'accès au tunnel sécurisé sur les serveurs de la CPS et du CNCS et déploiement sur Serveur VPN ;
- installation et frais de connexion internet des 6 CAP pilotes et des 05 AE
- développement d'un nouveau Logiciel de saisie et d'implémentation à la Base de donnée "STATEDUC" de la CPS, développement et arrimage d'un module au Système LMMS et déploiement Client (Sur Téléphone Androides) ;
- formation d'informaticiens de la CPS, des AE et CAP à la gestion de la solution VPN et à la gestion de la Plate-forme ;
- formation des directeurs d'écoles (60) et des Conseillers à l'Orientation (6) des CAP-Pilotes à l'utilisation des téléphones pour la collecte des données ;
- mise en place de 8 réseaux : CPS (1), CNCS (1), AE et CAP (6)
- suivi des activités liées au déploiement du VPN ;
- suivi-évaluation des programmes/projets ;
- suivi-évaluation des activités de la Cellule d'Appui à La Décentralisation et à la Déconcentration de l'Education (CADDE) ;
- appui à la scolarisation.

Sous composante 3.3 : Amélioration du suivi et du contrôle des travaux de construction et d'équipement des infrastructures scolaires dans les AE et CAP : 0,065 milliard FCFA

Objectif général : Cette sous-composante vise le déploiement des ingénieurs et techniciens de construction civile dans les Académies d'Enseignement et Centres d'Animation Pédagogique.

Objectifs spécifiques :

- poursuivre le recrutement et le déploiement des ingénieurs et techniciens de construction civile dans les AE et CAP ;
- doter les ingénieurs et techniciens de moyens logistiques pour le suivi.

Résultats attendus :

- le recrutement et le déploiement des ingénieurs et techniciens de construction civile dans les Académies d'Enseignement et Centres d'Animation Pédagogique se poursuivent;
- les ingénieurs et techniciens sont dotés de moyens logistiques.

Activités :

- déploiement des ingénieurs et techniciens de construction civile affectés dans les académies et CAP ;
- dotation des ingénieurs et techniciens en moyens logistiques pour le suivi ;
- contrôle des travaux de construction/réhabilitation d'infrastructures scolaires.

Sous composante 3.4 : L'intensification du suivi rapproché des enseignants et des écoles : 0,038 milliard FCFA

Objectif général : La sous-composante vise l'amélioration du suivi rapproché des établissements d'enseignement préscolaire, fondamental et secondaire par le recrutement et la formation de personnels pour doter les CAP et la mise en place des IPRES.

Objectifs spécifiques :

- renforcer l'Inspection Générale de l'Education Nationale (IGEN) en la dotant de ressources humaines et matérielles

Résultats attendus :

- l'Inspection Générale de l'Education Nationale (IGEN) est dotée en ressources humaines et matérielles adéquates;
- les Inspections Pédagogiques Régionales de l'Enseignement Secondaire (IPRES) sont fonctionnelles;

Activités :

- dotation de l'IGEN en ressources humaines et matérielles adéquates;
- création des IPRES ;
- formation d'agents des CAP et des membres des IPRES ;

Sous composante 3.5 : Appui au renforcement de la capacité de résilience du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle : 0,015 milliard FCFA

Objectif général : Cette sous-composante vise à renforcer les capacités du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle à répondre aux situations d'urgence (conflits et catastrophes naturelles).

Objectifs spécifiques :

- Mettre en place un plan de contingence.

Résultats attendus :

- Un Plan de contingence est élaboré.

Activités :

- formation en «éducation en situation d'urgence» d'un (1) Conseiller Technique, de huit (8) agents du niveau central et trente-six (36) des AE ;
- formation en «éducation en situation d'urgence» de 194 agents des CAP ;
- études sur l'analyse des situations d'urgence (conflits armés, catastrophes naturelles) ;
- élaboration d'un plan de contingence pour le secteur de l'éducation et la formation professionnelle ;
- pré positionnement de 100 EAT, de 5000 Kits (kits scolaires niveaux 1, 2 et 3, kits collectifs et récréatifs, kits WASH) et équipements (2500 tables-bancs, 100 tableaux à chevalet).

Sous composante 3.6 : Renforcement de la gouvernance et de la déconcentration des IES : 0,07 milliard FCFA

Objectif général : Cette sous-composante vise à améliorer la gouvernance de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Objectifs spécifiques :

- améliorer la gestion des flux dans les IES et réduire les disparités régionales dans l'enseignement supérieur ;
- améliorer la gestion de la recherche scientifique ;
- renforcer les ressources humaines.

Résultats attendus :

- Des IES / Centres Universitaires Régionaux (CUR) sont créés à Sikasso, Mopti, Kayes, Gao, Kidal et Tombouctou et les plans stratégiques sont appliqués ;
- l'autorité de l'Assurance qualité est mise en place ;
- Les contrats de performance sont opérationnels ;
- Un nouveau programme de participation de la DIASPORA dans l'enseignement supérieur est mis en place.

Stratégies :

- création et opérationnalisation des institutions d'enseignement supérieur (IES/CUR) régionales ;
- création d'une autorité chargée de l'assurance qualité ;
- validation des plans stratégiques des IES et élaboration de contrats de performance ;
- opérationnalisation des organes de gouvernance des IES ;
- opérationnalisation du fonds compétitif pour la recherche et l'innovation Technologique (FCRIT) ;
- mise en place de nouvelles modalités de recrutement des enseignants et chercheurs.

Activités :

- mise en place des missions universitaires régionales ;
- adoption des textes de création de l'autorité d'assurance qualité ;
- élaboration et adoption des contrats de performance ;
- étude de faisabilité du nouveau programme de la participation de la DIASPORA dans l'enseignement supérieur.

Sous composante 3.7 : Amélioration de la politique socioculturelle de l'enseignement supérieur : 0,143 milliard FCFA

Objectif : Cette sous-composante vise à améliorer l'offre de prestation des œuvres universitaires.

Objectifs spécifiques :

- renforcer la sécurité dans les résidences universitaires ;
- développer le sport et les activités culturelles universitaires ;
- assurer une meilleure gouvernance des œuvres universitaires.

Résultats attendus

- la qualité des œuvres sociales est renforcée et améliorée ;
- la gouvernance des œuvres universitaires est renforcée ;
- les heures supplémentaires sont maîtrisées ;
- les frais d'inscription et de scolarité sont augmentés.

Stratégies

- amélioration de l'offre de prestations des œuvres universitaires ;
- renforcement de la sécurité dans les résidences universitaires ;
- développement du sport et des activités culturelles universitaires ;
- mise en œuvre d'une meilleure gouvernance des œuvres universitaires ;
- rationalisation des heures supplémentaires ;
- augmentation des frais d'inscription et de scolarité.

Activités

- révision des mécanismes de gérance des résidences et cantines universitaires ;
- aménagement d'une infirmerie et d'un logement pour médecin en vue de l'accueil et de la prise en charge des étudiants malades sur le Campus de Badalabougou ;
- révision des critères d'attribution de bourses ;
- réalisation de l'audit de la bancarisation des bourses des étudiants ;
- développement du sport et des activités culturelles universitaires ;
- participation des usagers aux prestations des œuvres universitaires ;
- moralisation des heures supplémentaires ;
- révision et amélioration du cadre juridique et institutionnel du CENOU ;
- participation des étudiants aux coûts de leur formation ;

Sous composante 3.8 : Mise en place d'un nouveau mode de pilotage/régulation du secteur.

Objectif Général : Cette sous-composante vise à mettre en place un cadre de concertation fondé sur un partenariat entre acteurs et parties prenantes concernés.

Objectifs spécifiques :

- mettre en synergie les interventions sectorielles en vue d'un meilleur portage du système ;
- renforcer les relations avec les partenaires du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle (techniques et financiers, partenaires sociaux, secteur privé, Organisations de la Société Civile).

Résultats attendus :

- le portage/pilotage du système est assuré ;
- les relations de partenariat avec les acteurs et parties prenantes sont formalisées et renforcées.

Activités :

- mise en place d'un cadre de concertations intersectorielles ;
- mise en place d'un cadre de dialogue politique avec les PTF ;
- mise en place d'un cadre de concertations techniques avec les milieux professionnels et les partenaires sociaux ;
- mise en place d'un cadre de concertations techniques avec le secteur privé.

Sous composante 3.9 : Amélioration de la gestion des ressources humaines du secteur. 0,240 milliard FCFA

Objectif Général : Cette sous-composante vise à renforcer les capacités et les compétences du personnel administratif des services centraux, déconcentrés et décentralisés, développer une politique cohérente de recrutement, de déploiement, d'encadrement et de gestion de ce personnel.

Objectifs spécifiques :

- améliorer les conditions juridiques et administratives de fonctionnement des services centraux et déconcentrés;
- renforcer les capacités et les compétences des personnels administratifs et pédagogiques;
- améliorer l'efficacité du fonctionnement des Ministères en charge de l'Education et la Formation Professionnelle ;

Résultats attendus :

- le processus de clarification des rôles et responsabilités est engagé ;
- un dispositif d'appui institutionnel est mis en place et fonctionnel ;
- l'analyse institutionnelles sont réalisée ;
- l'environnement de travail des Ministères en charge de l'Education et de la Formation Professionnelle est amélioré.

Activités :

- actualisation des cadres organiques ;
- révision et rationalisation des textes officiels ;
- élaboration et d'adoption par structure d'un manuel de procédures ;
- mise en place d'un système de contrôle interne des services ;
- réalisation d'une analyse intentionnelle ;
- rationalisation du personnel existant.

Sous composante 3.10 : Appui à la préparation du PRODEC II, 0, 817 milliard FCFA

Activités :

- évaluation du PRODEC 1 ;
- analyse sectorielle et études spécifiques;
- conception du programme:
 - o rédaction du programme;
 - o validation du programme;
 - o adoption du programme et documents connexes ;
 - o mise en œuvre du programme ;
 - o impression et diffusion des documents.

IV. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) est responsable de la coordination globale des activités du projet. Il conduit le dialogue politique, la coordination des PTF, la gestion

des opérations du secteur à travers des réunions régulières et des revues conjointes pour assurer que chaque activité proposée est cohérente avec le cadre global du secteur et la stratégie de mise en œuvre.

Le projet est mis en œuvre en utilisant les niveaux de responsabilité suivants : (i) la Coordination stratégique organisée autour d'un Comité de pilotage, d'un Comité interministériel et du Cadre partenarial, et (ii) l'équipe technique d'ensemble, prenant en compte la gestion fiduciaire et le Suivi-Evaluation.

4.1. La Coordination Stratégique :

4.1.1. Le comité de pilotage :

Le Secrétaire Général (SG) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est le Président du Comité de Pilotage du programme. A ce titre, il en assure la coordination. Le Comité de pilotage comprend les secrétaires généraux des Ministères en charge de l'Education, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, ainsi que les responsables d'exécution et conseillers des trois départements ministériels concernés. Il se réunit une fois par mois pour examiner les problèmes liés à la mise en œuvre globale du programme et les solutions proposées par les entités d'exécution. Le Comité de Pilotage veille à la cohérence technique globale des activités du programme et à une bonne communication entre les services des ministères.

4.1.2. Le Comité Interministériel :

Le Comité de Pilotage rend compte au Comité interministériel constitué des trois ministres sectoriels, de l'état d'avancement du programme, une (1) fois tous les deux mois. Le Comité interministériel fixe les orientations et les stratégies, et adopte les propositions validées par le comité de pilotage.

4.1.3. Le Cadre Partenarial :

En plus des réunions mensuelles du Comité de Pilotage, une réunion mensuelle du Cadre Partenarial se tient pour partager l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme avec les PTF, les autres parties prenantes, et les services techniques des ministères concernés, à savoir le MEN, le MESRS et le MEJCC. Le cadre partenarial fournit des orientations stratégiques sur le programme d'ensemble, et partage les domaines d'intervention et d'appui avec les PTF pour une meilleure cohérence des interventions dans le secteur. Le cadre partenarial est co-présidé, suivant un processus tournant, par un SG et le Chef de File des PTF. Sur les questions spécifiques et techniques telles la qualité, la question du genre, la gestion sectorielle..., le cadre partenarial s'appuie sur les groupes de travail thématiques qui lui rendent compte. Le cadre partenarial approuve le programme annuel de travail et toutes modifications importantes à l'intervention du ministère. Des revues conjointes du programme sont organisées par le cadre partenarial tous les six mois (avril et septembre) pour évaluer les progrès réalisés et les questions qui méritent plus d'attention. Ces revues conjointes servent à suivre l'exécution du programme et éventuellement à procéder aux ajustements nécessaires.

En tant que coordinateur du Programme Intérimaire, le Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique veille à ce qu'il y ait un lien adéquat entre les activités du programme, la politique sectorielle, les réformes institutionnelles et l'évolution du contexte post conflit.

4.2. L'Equipe Technique :

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique s'appuie sur les responsables des composantes chargés de la gestion au quotidien des activités du projet. Les équipes de projet comprennent les représentants directement impliqués dans la mise en œuvre : la Direction Nationale de l'Enseignement Fondamental, la Cellule de Planification et de Statistique, la Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration de l'Education, la Direction Nationale de la Pédagogie, le Centre National des Cantines Scolaires, les Académies d'Enseignement et les Centres d'Animation Pédagogique, la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur, les Rectorats des Universités, le Centre National des Œuvres Universitaires, les Directions des Finances et du Matériel.

4.2.1. Les Cellules de Planification et de Statistiques

Les Cellules de Planification et de Statistique (CPS) du Secteur de l'Education et de la Formation Professionnelle sont responsables de la collecte de données et de leurs publications. Ces informations sont intégrées dans les rapports préparés et discutés en commission thématique gestion et partagés lors des réunions du cadre partenarial, des missions et revues annuelles conjointes. Les CPS sont chargées de mener ou de superviser les études nécessaires à la formulation ou à la clarification de certains aspects spécifiques du projet.

4.2.2. Les Directions des Finances et du Matériel

Les Directions des Finances et du Matériel (DFM) gèrent les aspects fiduciaires du projet (gestion financière et passation de marchés). Les DFM sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de la coordination globale et de la consolidation des informations relatives à la gestion financière et aux décaissements.

4.2.3. Les Cellules d'Appui à la Décentralisation et Déconcentration

Les Cellules d'Appui à la Décentralisation et Déconcentration (CADD) gèrent les aspects relatifs aux infrastructures et équipements scolaires en relation avec le Centre National des Œuvres Universitaires. Les deux entités travaillent en étroite collaboration avec les DFM, les maîtres d'ouvrages et les entreprises pour la mise en œuvre des activités du projet.

4.2.4. Les AE et les CAP

Les Académies d'Enseignement (AE) et les Centres d'Animation Pédagogique (CAP) sont responsables de la mise en œuvre du projet aux niveaux régional et local pour ce qui concerne l'Education Nationale, et de la

production des rapports trimestriels sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet et les problèmes à résoudre.

4.2.5. La DNP, la DNEF, l'IGEN, la DNESRS, les Rectorats et IES, la DNEFP

La Direction Nationale de la Pédagogie, la Direction Nationale de l'Enseignement Fondamental, l'Inspection Générale de l'Education Nationale, la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, les Rectorats et les Directions des Institutions d'Enseignement Supérieur, la Direction Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle renforcent auprès des écoles, facultés et instituts, Centres d'apprentissages et entreprises un encadrement et un suivi des enseignants/maîtres artisans/chefs d'entreprises en vue de l'amélioration des enseignements/apprentissages et des formations.

4.2.6. Les CAP et les IPRES

Les CAP et les IPRES sont responsables du suivi de proximité des enseignants, des établissements du préscolaire, des structures d'éducation non formelle, des écoles fondamentales, des institutions d'éducation spéciale, des établissements d'enseignement normal, et des établissements d'enseignement secondaire. Leurs capacités seront renforcées à travers le recrutement et la formation des nouveaux inspecteurs et des moyens logistiques adéquats seront acquis à l'effet d'assurer un meilleur suivi de proximité.

Le présent dispositif institutionnel est conforme à celui qui sera mis en place pour la mise en œuvre du nouveau programme décennal de développement de l'Education.

V. CADRE DE SUIVI DES RESULTATS

Objectif général du Programme Intérimaire : Améliorer la qualité des Enseignements/apprentissages, accroître l'accès à l'éducation, et renforcer les capacités de gestion du système.									
Indicateurs de Résultats	Situation de base (2014)	Unité de mesure	Valeurs cibles				Fréquence	Source	Responsable
			Janv. 2015	Août. 2015	Févr. 2016	Sept. 2016			
Composante I : Améliorer la qualité des enseignements/apprentissages à tous les niveaux du système pour permettre aux élèves de continuer leurs études ou de s'insérer dans la vie active.									
Pourcentage d'élèves de l'enseignement fondamental réussissant en : - lecture-écriture - mathématiques		%							
% d'élèves achevant l'Enseignement secondaire : Bacc général :..... Bacc technique :... CAP :..... BT :.....		%							
Nombre de projets de recherche financés		Nombre							
Taux d'insertion professionnelle des sortants des IES		%							
Composante II : Améliorer l'accès par la promotion de la question genre, le développement de l'éducation non formelle, la réalisation d'infrastructures pédagogiques, l'évaluation et la certification des établissements privés d'enseignement du préscolaire, fondamental et secondaire, la promotion de l'éducation inclusive.									
Nombre d'enfants supplémentaires inscrits au préscolaire									
Nombre d'apprenants handicapés supplémentaires accueillis dans les écoles classiques									
Nombre filles supplémentaires scolarisées au fond 1		Nombre							
Nombre d'établissements certifiés : Fond privé :..... Second privé :.....	0 0								
Nombre de salles de cours réalisées dans l'enseignement supérieur.	0	Nombre							
Composante III : Renforcer la Gouvernance du secteur de l'Education et de la Formation Professionnelle.									
Fonctionnalité des organes de Pilotage	0	Oui/non							
Manuel de procédures de certification disponible.	0	Oui/non							
Manuel de suivi des établissements disponible	0	Oui/non							
Rapport d'audit disponible	0	Oui/non							

VII. PRINCIPAUX RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

7.1. La Conception Du Projet

La formulation du présent projet intervient à un moment où un projet d'urgence est « en cours d'exécution », avec lequel il partage des similitudes. Il importe donc de veiller à la cohérence des interventions. Le temps de la conception du projet empiète sur celui de sa mise en œuvre (2015 correspond à la première année de mise en œuvre).

Les risques d'interférence sont élevés à la conception, dès lors que le projet s'exécute en même temps que le projet d'urgence, et introduit la deuxième génération du programme décennal. Un risque non moins important demeure la disponibilité des informations utiles à la formulation du projet.

Toutefois, l'expérience des acteurs (y compris l'agence de supervision) et l'existence de sources potentielles devraient aider à mieux définir les contours et planifier le projet.

7.2. Le Pilotage Du Projet

L'absence d'une équipe formelle de gestion de projet constitue un risque important pour la guidance et la coordination. Une équipe technique chargée d'actualiser le programme est mise en place sous la responsabilité du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Le Comité de Pilotage et le cadre partenarial qui seront mis en place contribueront à assurer la coordination du projet et la cohérence avec les autres projets.

Un manuel de procédures spécifiques au projet sera mis en place pour traiter les modalités opératoires.

7.3. L'Exécution Du Projet.

Les facteurs ci-après sont susceptibles de perturber la mise en œuvre du projet :

- l'implication d'acteurs multiples ayant les mêmes rôles et responsabilités comme par ailleurs dans d'autres programmes et projets du secteur de l'éducation ;
- la capacité des acteurs (maîtres d'œuvre, Collectivités territoriales, services techniques centraux et déconcentrés) à planifier, exécuter, suivre/évaluer des contrats distincts ;
- l'insuffisance des intrants de qualité ;
- la lenteur dans la fourniture des intrants de qualité ;

- l'absence des enseignants dans les localités peu sécurisées du fait des violences résiduelles, leur capacité à assurer un enseignement de qualité du fait des difficultés à bénéficier des opportunités de formation continue.

Le risque lié à l'exécution du projet est élevé, du fait de l'implication d'acteurs multiples. Cependant, la capitalisation des expériences similaires vécues dans la mise en œuvre du PISE III et du Projet d'Urgence pour l'Education Pour Tous (PUEPT), ainsi que l'existence d'un Manuel de procédures administratives, de passation de marchés et de procédures financières et comptables, devraient contribuer à asseoir les capacités utiles à l'exécution de ce projet. Malgré tout, il importe de : (i) bâtir un tableau de bord prévisionnel des activités qui définirait pour chaque activité ou paquet d'activités les responsables et personnes à impliquer, (ii) consulter les acteurs au stade de la conception, (iii) les informer des approches adoptées pour l'exécution du projet, (iv) renforcer au besoin leurs capacités dans tous les domaines de concentration du projet, et (v) renforcer la couverture territoriale en matière d'affectation des enseignants.

7.4. Suivi Et Production De Rapports

Le retard dans la production de rapports est préjudiciable à l'exécution correcte du projet.

Le risque est réel au regard de l'exhaustivité et de la disponibilité à temps des données fiables. Toutefois, le système de communication mis en place, fondé sur le Réseau Virtuel et autres logiciels de gestion financière, contribuera à faciliter la production à temps des rapports.

7.5. Conflits, Catastrophes Naturelles Et Autres

La situation sécuritaire dans les régions du nord du pays n'est pas totalement stabilisée, la menace est potentielle. Le risque sécuritaire est encore persistant au regard des positions encore distendues du Gouvernement de la République et des groupes armés. Dans ces conditions, le rétablissement du contrôle total du Mali sur cette partie du territoire national pourrait passer soit par une autre guerre aux conséquences imprévisibles, même circonscrite, soit par la négociation qui se poursuit en ce moment. Les risques liés aux inondations et à la sécheresse persistent. Ces risques peuvent perturber l'accès à l'éducation pour beaucoup d'enfants.

Le risque de conflit armé à grande échelle qui perturberait durablement le développement des activités éducatives en général, la mise en œuvre du projet en particulier, est peu probable. Cependant, le risque est réel à une échelle locale, tant des actions violentes mais isolées, d'impact marginal peuvent être notées çà et là. Il convient de noter l'inexistence d'un plan de contingence.

La mise en place d'un Ministère en Charge de la Réconciliation Nationale traduit la volonté du Gouvernement de privilégier la négociation comme réponse à la crise. En revanche, les risques liés aux catastrophes naturelles telles que les inondations restent encore élevés par endroit. Le secteur de l'Education envisage des mesures d'atténuation de ces risques à travers le curriculum de l'enseignement fondamental et la mise en place d'une petite équipe technique formée à cet effet, et qui intégrera l'équipe technique de préparation du PRODEC. Il en est de même du Ministère de la Protection Civile et de la Sécurité qui a développé une Stratégie Nationale pour la Réduction des Risques de Catastrophes au Mali.

ANNEXE 1 : SYNTHÈSE BUDGET ESTIMATIF PAR COMPOSANTE ET SOUS COMPOSANTE

COMPOSANTES/SOUS-COMPOSANTES	MONTANT FCFA			POURCENTAGE
	2015	2016	TOTAL	
COMPOSANTE I : AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES ENSEIGNEMENTS/ APPRENTISSAGES				
Sous-Composante 1.1.: Amélioration des performances des élèves en lecture-écriture, en mathématiques et en sciences d'observation au fondamental	7,923,062,500	7,888,062,500	15,811,125,000	38.2%
Sous-Composante 1.2.: Amélioration des acquisitions des élèves de l'enseignement secondaire	6,673,334,500	6,203,334,500	12,876,669,000	31.1%
Sous-Composante 1.3.: Amélioration des acquisitions des apprenants dans la formation professionnelle	706,500,000	629,000,000	1,335,500,000	3.2%
Sous-Composante 1.4.: Adaptation des offres de formation	615,410,000	10,430,000,000	11,045,410,000	26.7%
Sous-Composante 1.5.: Recherche formation	187,000,000	128,000,000	315,000,000	0.8%
SOUS-TOTAL COMPOSANTE I	16,105,307,000	25,278,397,000	41,383,704,000	31.3%
COMPOSANTE II : AMÉLIORATION DE L'ACCES				
Sous-composante 2.1.: Promotion du genre dans le système éducatif	417,040,000	402,040,000	819,080,000	1.0%
Sous-composante 2.2.: Développement de l'éducation non formelle	2,153,595,000	2,056,000,000	4,209,595,000	5.2%
Sous-Composante 2.3. : Développement des infrastructures et équipements scolaires, universitaires et de la formation professionnelle	32,151,900,000	35,426,900,000	67,578,800,000	83.4%
Sous-Composante 2.4. : Accueil de jeunes non scolarisés et déscolarisés dans les dispositifs de formation professionnelle	3,934,100,000	3,909,600,000	7,843,700,000	9.7%
Sous-Composante 2.5. Evaluation et certification des établissements privés d'enseignement du secteur	474,007,000	61,000,000	535,007,000	0.7%
SOUS-TOTAL COMPOSANTE II	39,130,642,000	41,855,540,000	80,986,182,000	61.3%
COMPOSANTE III : RENFORCER LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE				
Sous-composante 3.1 : Implication des CGS dans la Gestion des Ecoles	540,000,000	540,000,000	1,080,000,000	11.2%
Sous-composante 3.2 : Appui au système de Suivi-Evaluation	7,152,000,000	100,000,000	7,252,000,000	75.2%
Sous-Composante 3.3 : Amélioration du suivi et du contrôle des travaux de construction et d'équipement des infrastructures scolaires dans les AE et CAP	55,000,000	10,000,000	65,000,000	0.7%
Sous-Composante 3.4 : L'intensification du suivi rapproché des enseignants et des écoles	30,825,000	-	30,825,000	0.3%
Sous-Composante 3.5 : Appui au renforcement de la capacité de résilience du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle	15,000,000	-	15,000,000	0.2%
Sous-Composante 3.6 : Renforcement de la gouvernance et de la déconcentration des IES	6,260,000	-	6,260,000	0.1%
Sous-Composante 3.7 : Amélioration de la politique socioculturelle de l'enseignement supérieur	80,625,000	60,000,000	140,625,000	1.5%
Sous-Composante 3.8 : Mise en place d'un nouveau mode de pilotage/régulation du secteur.	-	-	-	0.0%
Sous composante 3.9 : Amélioration de la gestion des ressources humaines du secteur.	240,000,000	-	240,000,000	2.5%
Sous-Composante 3.10 : Appui à la préparation du PRODEC II	673,500,000	144,000,000	817,500,000	8.5%
SOUS-TOTAL COMPOSANTE III	8,793,210,000	854,000,000	9,647,210,000	7.3%
TOTAL GENERAL	64,029,159,000	67,987,937,000	132,017,096,000	100%